

VOLET PAYSAGER

PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY
SUR LES COMMUNES DE SAINT-MAURICE-D'ÉTUSSON,
ARGENTONNAY ET VOULMENTIN (79)

JUILLET 2023

Étude d'impact du projet éolien

de Voulmentin-Argentonnay

Deux-Sèvres - 79

Volet paysager



VOLKSWIND France S.A.S.
Centre Régional de Limoges

Aéroport Limoges Bellegarde
87 100 LIMOGES

Tel : +33 (0)5 55 48 38 97
Fax : +33 (0)5 55 08 24 41



agence couasnon

9 rue Kérautret Botmel
35000 Rennes

Tel : +33 (0) 2 99 30 61 58



TABLE DES MATIÈRES



A . PRÉFACE 6

1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS 6

2 . BIBLIOGRAPHIE 6

3 . ARTICULATION DU RAPPORT 7

4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES 8

 4.1. Qualification des vues – stade état initial 8

 4.2. Qualification des vues – stade variantes et impacts 9

 4.3. Enjeu 10

 4.4. Sensibilité paysagère 10

 4.5. Impact paysager 10

B . LOCALISATION DU PROJET 11

C . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE 12

1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE 12

2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE 12

 2.1. Méthodologie 12

 2.2. Présentation des aires 16

 2.1.1. Aire d'étude immédiate 16

 2.1.2. Aire d'étude rapprochée 16

 2.1.3. Aire d'étude éloignée 16

PARTIE 1. ÉTAT INITIAL 20

A . ARCHITECTURE DE L'ÉTAT INITIAL 20

B . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE 24

1 . CONTEXTE PAYSAGER 26

 1.1. La géologie, le relief et l'hydrographie 26

 1.2. Les grandes unités paysagères 32

 1.3. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager 37

2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN 38

 2.1. Le Schéma Régional Éolien 38

 2.2. Recommandations d'ordre paysager 38

 2.3. Effets cumulés 40

 2.4. Synthèse de la sensibilité du contexte éolien 41

3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL 42

 3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco 42

 3.2. Les sites protégés 42

 3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables 46

 3.4. Les monuments historiques 48

 3.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine 54

C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE 56

1 . CONTEXTE PAYSAGER 58

 1.1. Le relief et l'hydrographie 58

 1.2. Les principaux axes de communication 60

 1.2.1. Axes viaires 60

 1.2.2. Chemins de randonnée 60

 1.2.3. Synthèse de la sensibilité liée aux principaux axes de communication 64

 1.3. L'habitat 66

 1.3.1. Méthodologie d'analyse 66

 1.3.2. Habitat de vallée 68

 1.3.3. Habitat de plateau 72

 1.3.4. Synthèse de la sensibilité liée à l'habitat 76

 1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager 77

2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN 78

3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL 80

 3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco 80

 3.2. Les sites protégés 80

 3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables 83

 3.4. Les monuments historiques 84

 3.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine 91

D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE 92

1 . CONTEXTE PAYSAGER 94

 1.1. Le relief et l'hydrographie 94

 1.2. Les principaux axes de communication 98

 1.2.1. Axes viaires 98

 1.2.2. Chemins de randonnée 98

 1.2.3. Synthèse de la sensibilité liée aux principaux axes de communication 101

 1.3. L'habitat 102

 1.3.1. Les bourgs et principaux hameaux 102

 1.3.2. Perception depuis les hameaux et les habitations isolées 106

 1.3.3. Synthèse de la sensibilité liée à l'habitat 108

1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager	109
2. PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL	111
2.1. Patrimoine mondial de l'Unesco	111
2.2. Les sites protégés	111
2.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables	111
2.4. Zone de Présomption de prescription archéologique	111
1.5. Les monuments historiques	111
E. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES	115
PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES	122
A. OCCUPATION HORIZONTALE MAXIMALE	122
B. PRÉSENTATION DES VARIANTES	124
C. COMPARAISON DES VARIANTES	127
1. PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON	127
2. TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES	136
D. OCCUPATION HORIZONTALE DU PROJET	136
PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS	140
A. ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN	140
B. PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES	142
1. CHOIX DES PHOTOMONTAGES	142
C. MÉTHODOLOGIE DE LECTURE DES PHOTOMONTAGES	150
D. IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	156
1. CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	156
2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	175
3. CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	176
E. IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	178
1. CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE RAPPROCHÉE	178
2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	293

3. CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE RAPPROCHÉE	294
F. IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	296
1. CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE IMMÉDIATE	296
2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	405
3. CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE	406
G. ÉTUDE DE L'OCCUPATION VISUELLE	407
1. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE	407
1.1. Préambule	407
1.2. Réalisation du schéma d'occupation visuelle	407
1.3. Critères d'analyse	407
2. CHOIX DES BOURGS	408
3. SCHÉMAS D'OCCUPATION VISUELLE	409
3.1. Habitat de Boësse	409
3.2. Hameau de Ligné	413
3.3. Bourg de Étusson	417
4. CONCLUSION	423
H. POSTE DE LIVRAISON	425
I. MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	427
1. MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET	427
2. MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES	428
3. TABLEAU RÉCAPITULATIF	430
J. CARTES DE SYNTHÈSE	431
K. CONCLUSION	435
PARTIE 4. ANNEXES	437
A. TABLE DES PHOTOGRAPHIES	437
L. TABLE DES FIGURES	437
B. GLOSSAIRE	439
C. LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES	443
D. MÉTHODE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES	452

A . PRÉFACE

1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS

Le présent document a pour objet le volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien de Voulmentin-Argentonny sur les communes de Saint-Maurice-d'Étisson, Argentonny et Voulmentin.

Ce projet est porté par la société Volkswind.

Cette étude est menée par l'Agence COUASNON, paysagistes à Rennes (Ille-et-Vilaine) et sera réalisée conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (révisé en octobre 2020, par le ministère de l'écologie et du développement durable).

« Dans le cas précis de l'éolien, les objectifs sont les suivants :

- > favoriser la concertation et à travers elle, les connaissances sur les paysages concernés par le projet, en se donnant ainsi les moyens d'évaluer leur capacité à accueillir le projet ;
- > analyser les effets du projet éolien sur ce paysage et les patrimoines ;
- > étudier des variantes d'implantations et motiver un parti d'aménagement sur la base d'une démarche paysagère de projet (tout en respectant les contraintes techniques et économiques tout autant que les enjeux humains et environnementaux) ;
- > réévaluer les effets du projet ;
- > participer au débat public en vue de l'acceptation sociale du projet. »

Extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

2 . BIBLIOGRAPHIE

Cette étude a été réalisée en respectant différents ouvrages de références :

- > **Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens**, diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005, actualisé en 2010 et 2016 puis révisé en 2020 (cité précédemment),
- > **Le Schéma Régional Éolien (SRE) de la région Poitou-Charentes**, rédigé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes (DREAL Poitou-Charentes) et le Conseil Régional de Poitou-Charentes, septembre 2012 (annulé le 4 avril 2017) ;
- > **L'Atlas Régional des Paysages, «inventaire de Poitou-Charentes»**, réalisé par le Conseil Régional de Poitou-Charentes, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels et l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, février 2006.
- > **Le Schéma Régional Climat Air Energie des Pays de la Loire**, 2014, qui remplace **Le Schéma Régional Éolien (SRE) des Pays de la Loire**, créé en janvier 2013 et annulé en 2016
- > **La Synthèse régionale sur les modalités d'insertion paysagère des éoliennes dans les Pays de la Loire**, mai 2011

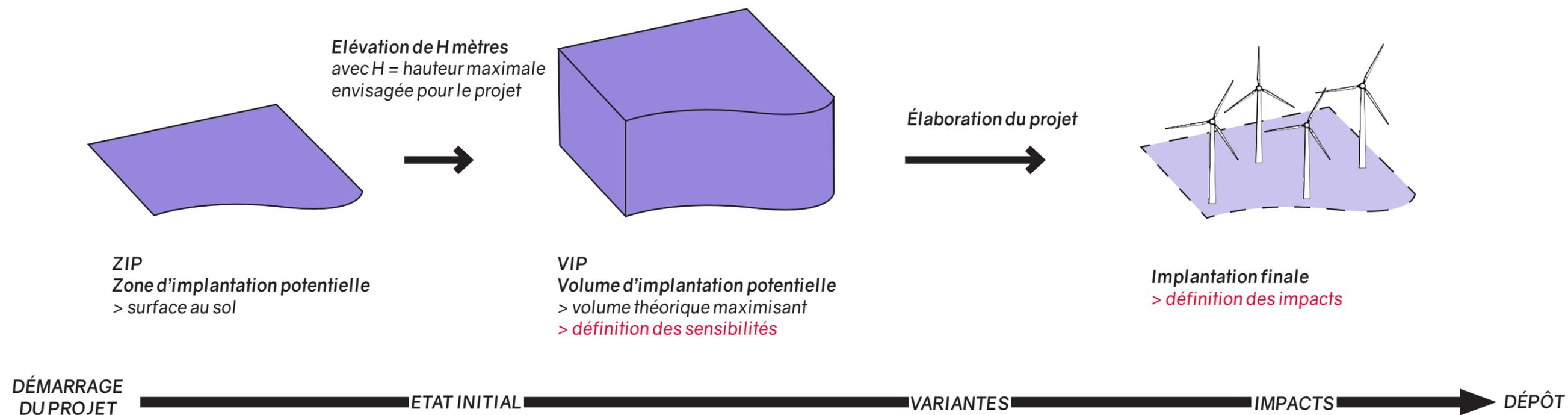
3 . ARTICULATION DU RAPPORT

Conformément au guide de l'étude d'impact, la rédaction du volet paysager de l'étude d'impact respecte une progression scindée en trois grandes parties :

- **1 - ÉTAT INITIAL** : analyse des caractéristiques et sensibilités paysagères et patrimoniales du site, description des unités paysagères, des ambiances, des représentations du territoire... Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné selon chaque situation, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

- **2 - VARIANTES** : évaluation de la meilleure implantation des éoliennes du projet. Différents scénarios sont comparés, selon la disposition (ligne, courbe, bouquet...) mais également le nombre de machines, et étudiés de manière à convenir de l'implantation la plus adaptée au contexte paysager.

- **3 - IMPACTS et mesures de réduction et de compensation** : analyse des effets du parc éolien sur le paysage et propositions d'actions à mener, destinées à limiter les impacts. À partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de mesurer l'impact du projet sur le paysage. Une série de mesures, visant à éviter ou réduire les impacts identifiés du projet, est ensuite préconisée.



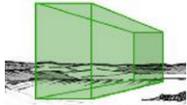
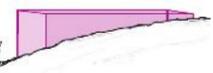
4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES

Pour faciliter la compréhension de l'analyse paysagère effectuée dans ce rapport, des termes spécifiques à l'analyse paysagère sont expliqués. Un glossaire est également présent en annexe.

4.1. QUALIFICATION DES VUES - STADE ÉTAT INITIAL

Au stade de l'état initial, ce rapport s'attache à décrire la typologie des vues et perceptions du paysage étudié et notamment l'estimation de la visibilité du projet via le volume d'implantation potentiel (VIP) tel que décrit précédemment.

PERCEPTION VERTICALE

VIP masqué	Le VIP n'est pas visible. Il peut être masqué par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
VIP visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Le VIP est visible dans son ensemble. À noter que la base du VIP peut être masquée mais on considérera que le VIP est visible entièrement si plus de 75% de la hauteur du VIP est visible.	
VIP visible de manière filtrée = VIP filtré	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le VIP se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
VIP visible de manière tronquée = VIP tronqué	Seule la partie haute du VIP est visible. Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement le VIP.	

PERCEPTION HORIZONTALE

Vue totale	Toute l'emprise horizontale du VIP est visible.
Vue partielle	Seule une partie de l'emprise horizontale du VIP est visible.

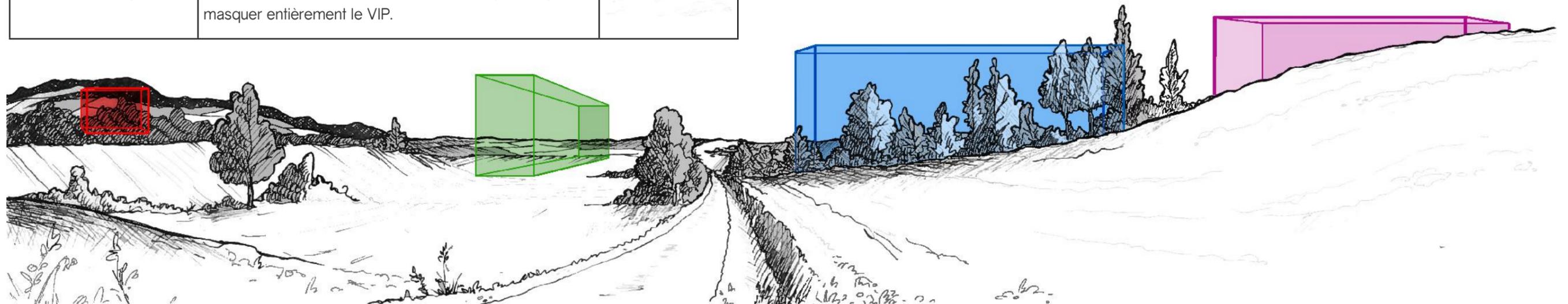
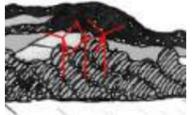
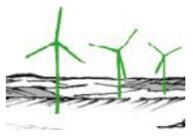


Figure 1 : Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP

4.2. QUALIFICATION DES VUES - STADE VARIANTES ET IMPACTS

Dans les parties variantes et impacts, ce rapport s'attache à décrire la visibilité des éoliennes du projet.

PERCEPTION VERTICALE

Éolienne masquée	Les éoliennes ne seront pas visibles. Elles peuvent être masquées par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
Éolienne visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Les éoliennes seront visibles dans leur ensemble. À noter que la base du mât peut être masquée mais on considérera que les éoliennes sont visibles entièrement dès lors que la silhouette de l'éolienne est complète (rotor + partie du mât).	
Éolienne visible de manière filtrée = Éolienne filtrée	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le parc éolien se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
Éolienne visible de manière tronquée = Éolienne tronquée	Seule la partie haute des éoliennes est visible (nacelle, une partie des pales...). Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement les éoliennes.	

PERCEPTION HORIZONTALE

Vue totale	Toutes les éoliennes sont visibles.
Vue partielle	Une (ou plusieurs) éolienne(s) n'est pas visible.

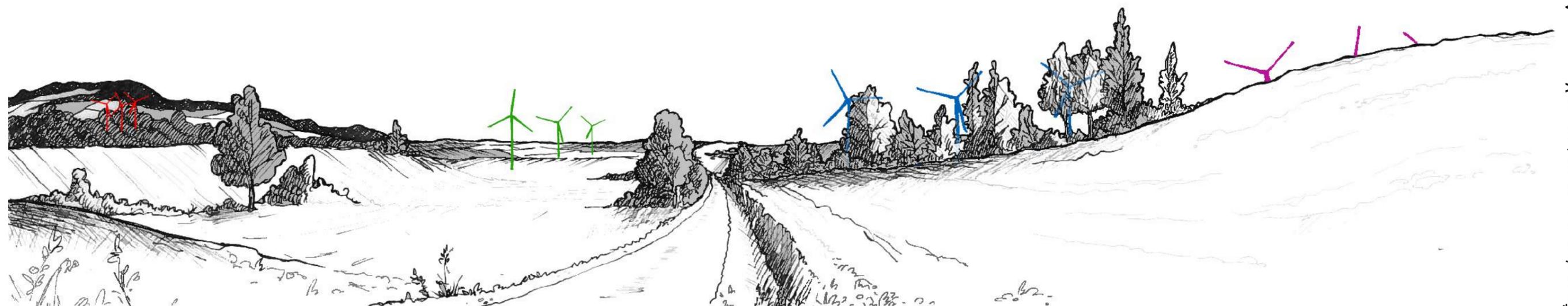


Figure 2 : Schéma de principe des différentes typologies de perception des éoliennes

4.3. ENJEU

Dans le cadre des études d'impacts, un enjeu est la « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020, page 25).

« Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

4.4. SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE

Alors que l'enjeu définit une valeur indépendamment du projet éolien, la sensibilité est fonction de la nature du projet envisagé et exprime « le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

Ainsi dans l'étude paysagère suivante, on parlera plutôt de sensibilité paysagère.

L'objectif de l'état initial est de catégoriser la sensibilité paysagère du territoire suivant un gradient déterminé au regard de l'éolien. Ces sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle du projet mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique.

Cette évaluation se fait à la suite d'une analyse multicritère (éloignement, composition du cadre paysager, reconnaissance sociale et touristique...) détaillée et illustrée à l'aide de toute représentation graphique jugée utile (coupe, photographie, orthophoto...).

Un élément présentant un enjeu fort vis-à-vis de l'éolien ne présente pas forcément de sensibilité au regard du projet concerné.

Conformément au guide de l'étude d'impact, les sensibilités sont hiérarchisées de la façon suivante :

Valeur de la sensibilité	Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
--------------------------	-------	-------------	--------	---------	-------	------------

La sensibilité peut être qualifiée de :

- nulle : le VIP est masqué (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- très faible : le VIP est à peine visible, il ne constitue pas un point d'appel dans le paysage
- faible : le VIP est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- modérée : le VIP est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- forte : le VIP est visible, il apparaît comme nouveau motif paysager
- très forte : le VIP est très visible et crée un nouveau paysage, un paysage éolien. Il domine souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de la sensibilité, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

4.5. IMPACT PAYSAGER

Un impact est défini de la manière suivante : modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, qu'il s'agisse de paysages remarquables, réglementés ou protégés aussi bien que de paysage du quotidien. De même qu'un enjeu fort n'implique pas nécessairement une sensibilité, une sensibilité n'induit pas directement un impact puisque le travail d'élaboration des variantes peut éviter ou réduire la visibilité du projet final.

Comme pour l'évaluation de la sensibilité, la qualification de l'impact se fait à la suite d'une analyse multicritère détaillée et commentée.

Les impacts sont hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne constituent pas un point d'appel dans le paysage
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de l'impact paysager, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

NB : Pour la cohérence du dossier, la hiérarchisation des impacts paysagers reprend strictement la même gradation que celle des sensibilités paysagères.

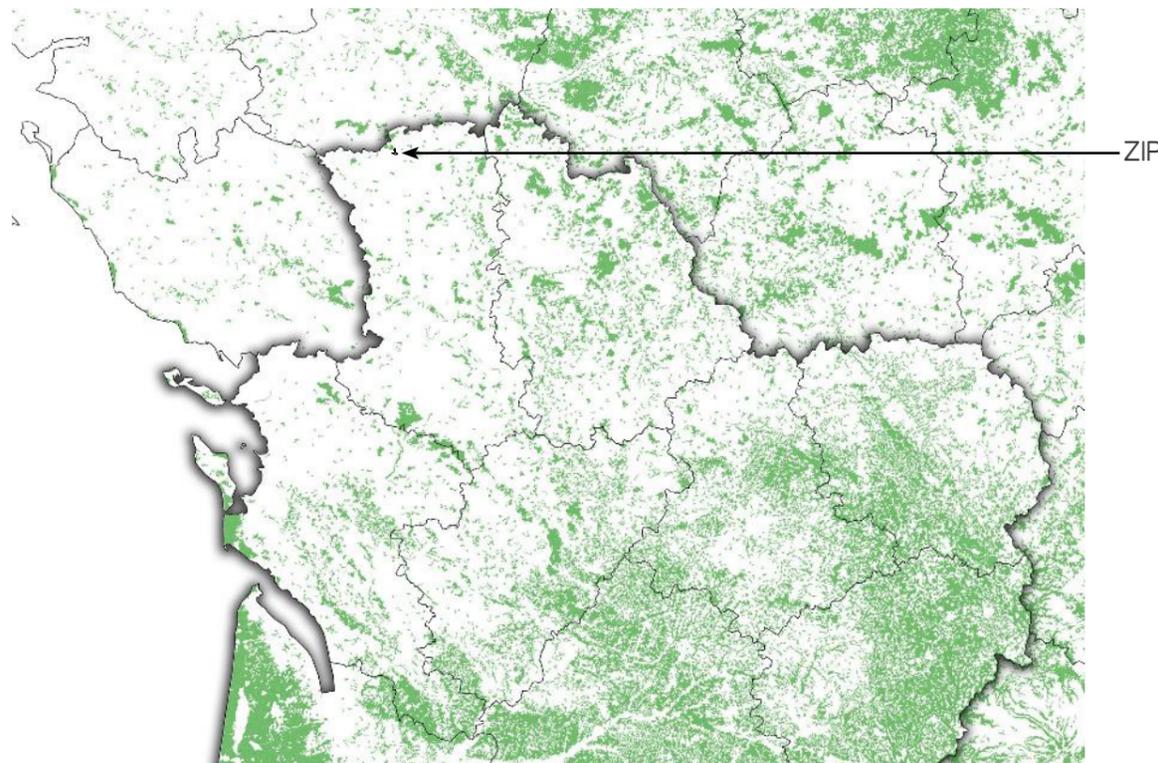
B . LOCALISATION DU PROJET



NOUVELLE-AQUITAINE

Figure 4 : Carte de localisation géographique 1/3

La zone du projet éolien se situe dans la région de la Nouvelle-Aquitaine au nord du département des Deux-Sèvres (79). La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est située à environ 95 km au sud-ouest de Tours, à 75 km au sud-est de Nantes et à 70 km au nord-ouest de Poitiers. La ZIP s'inscrit le long de la RD 759, entre Argentonnay et Neuilles-Aubiers.



ZIP

Figure 5 : Carte de localisation géographique 2/3

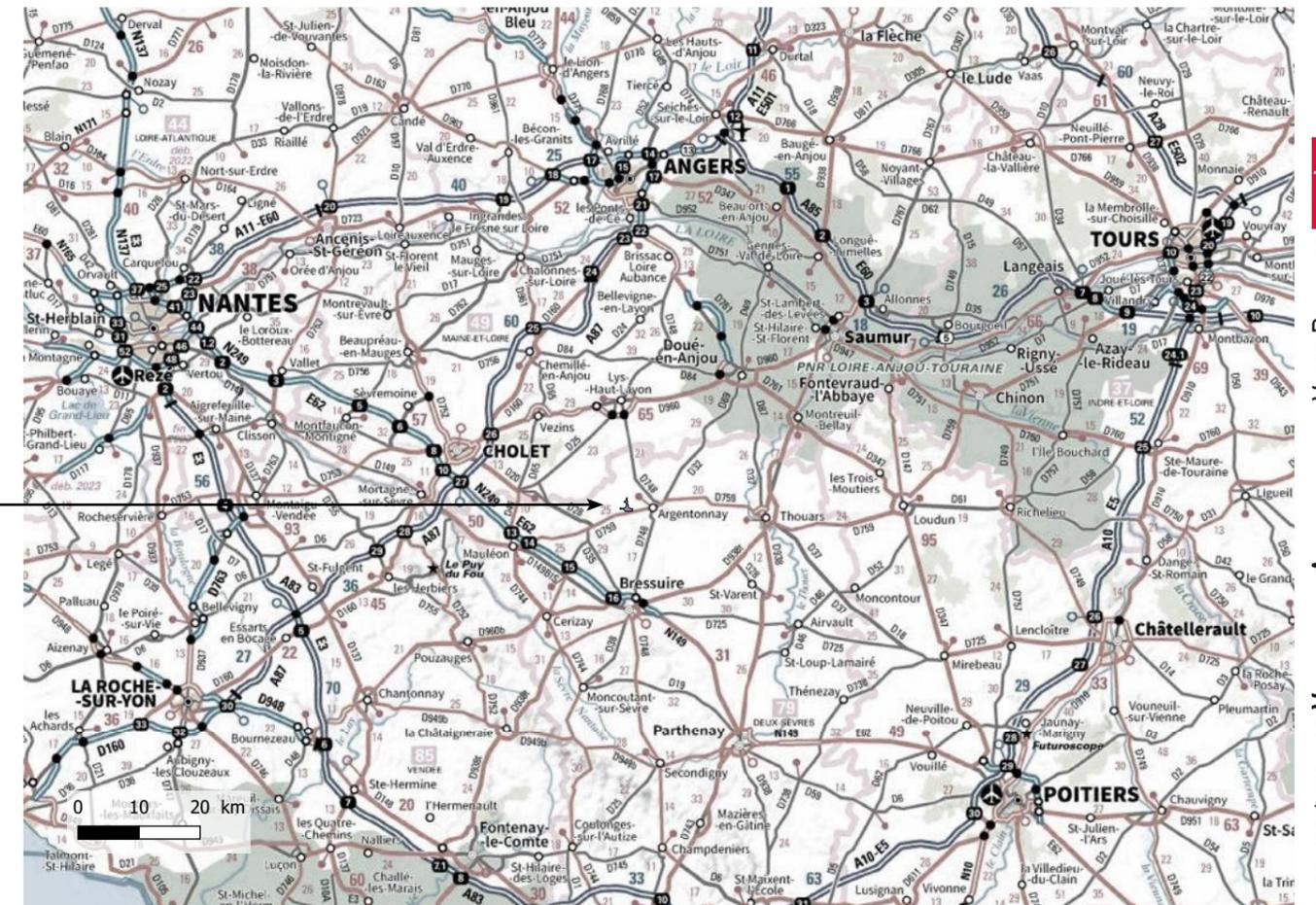


Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/3

C . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE

1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Le volet paysager vise à comprendre l'organisation actuelle du paysage aux abords du futur parc éolien à travers les différentes composantes du paysage (ambiances, éléments patrimoniaux, panoramas, etc.). Selon la distance, les enjeux ne seront pas les mêmes d'où la nécessité d'un cadrage et la création de plusieurs aires d'études emboîtées les unes dans les autres. Conformément au guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, **trois aires d'étude théoriques sont envisageables** autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) :

La plus lointaine, notée **aire éloignée**, permettra de préciser les caractères du paysage, son identité, les composantes des grandes unités paysagères, leur reconnaissance sociale. Elle permettra d'évaluer la capacité du territoire à recevoir un nouveau parc éolien.

Un deuxième périmètre, noté **aire rapprochée** permettra de préciser la perception du projet à son approche et son incidence sur les communes alentours.

L'étude des abords directs, notée **aire immédiate**, permettra d'affiner ces enjeux à une échelle plus locale, notamment pour la perception du parc depuis les hameaux et les habitations les plus proches.

NB : Le périmètre des aires d'étude sera indiqué sur l'ensemble des cartes et figures du présent document.

2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

2.1. MÉTHODOLOGIE

Le guide de l'étude d'impact 2020 propose une application de la formule de calcul suivante :

$R = (60+E) \times h$ avec R le rayon de l'aire d'étude, E le nombre d'éoliennes et h la hauteur totale d'une éolienne.

Pour le présent projet, 7 éoliennes de 180m sont pressenties soit un rayon d'aire d'étude éloignée de 12,1 km. Ce périmètre paraissant relativement restreint au vu de l'amplitude visuelle d'éléments de 180 m de hauteur, il a été décidé de l'adapter via la détermination des bassins visuels.

Ainsi, à l'aide d'un logiciel cartographique adapté¹, le calcul de la visibilité théorique² basé sur la variation de l'angle vertical à été réalisée à partir du volume d'implantation potentiel³ pour une hauteur de 180 m (hauteur maximum envisagée sur ce projet) en tenant compte du relief⁴ et des principaux boisements⁵.

À noter que la méthode de calcul ne prends pas en compte ni la végétation ponctuelle (haies, arbres isolés, petits bois) ni les constructions sur le territoire. Il s'agit donc d'une analyse de visibilité maximisante. Ce premier résultat dessine l'«aire visuelle totale» du projet. *À noter qu'il ne s'agit pas de la zone de visibilité de l'implantation finale qui sera elle réalisée dans la partie III Impacts paysagers après le travail d'élaboration des variantes.*

Cette carte, présentée ci-contre, met en lumière des «bassins visuels» où le projet aura une même emprise et prégnance visuelle.

Le découpage en aires d'étude est la traduction cartographique de ces bassins visuels. Le principe de corrélation entre la visibilité théorique et la définition des aires d'étude est explicité pages 14-15.

Le périmètre des aires d'étude est ajusté en fonction des enjeux patrimoniaux et paysagers du territoire, tels que les monuments historiques, les sites protégés, les secteurs sauvegardés, les sites patrimoniaux remarquables, les biens UNESCO .

1 Logiciel WindPro 3.5, module ZVI

2 La visibilité théorique est également connue sous le terme de «zone d'influence visuelle» et communément désignée par les acronymes ZVI ou ZIV

3 Également appelé VIP, voir page 7

4 Base de données : BD Alti 75m

5 Base de données : Corine Land Cover 2018 (catégories 311, 312, 313 et 324)

FIGURE 6 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE DU VIP BASÉE SUR LA VARIATION DE L'ANGLE VERTICAL

PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 10 - 5,0°
- 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

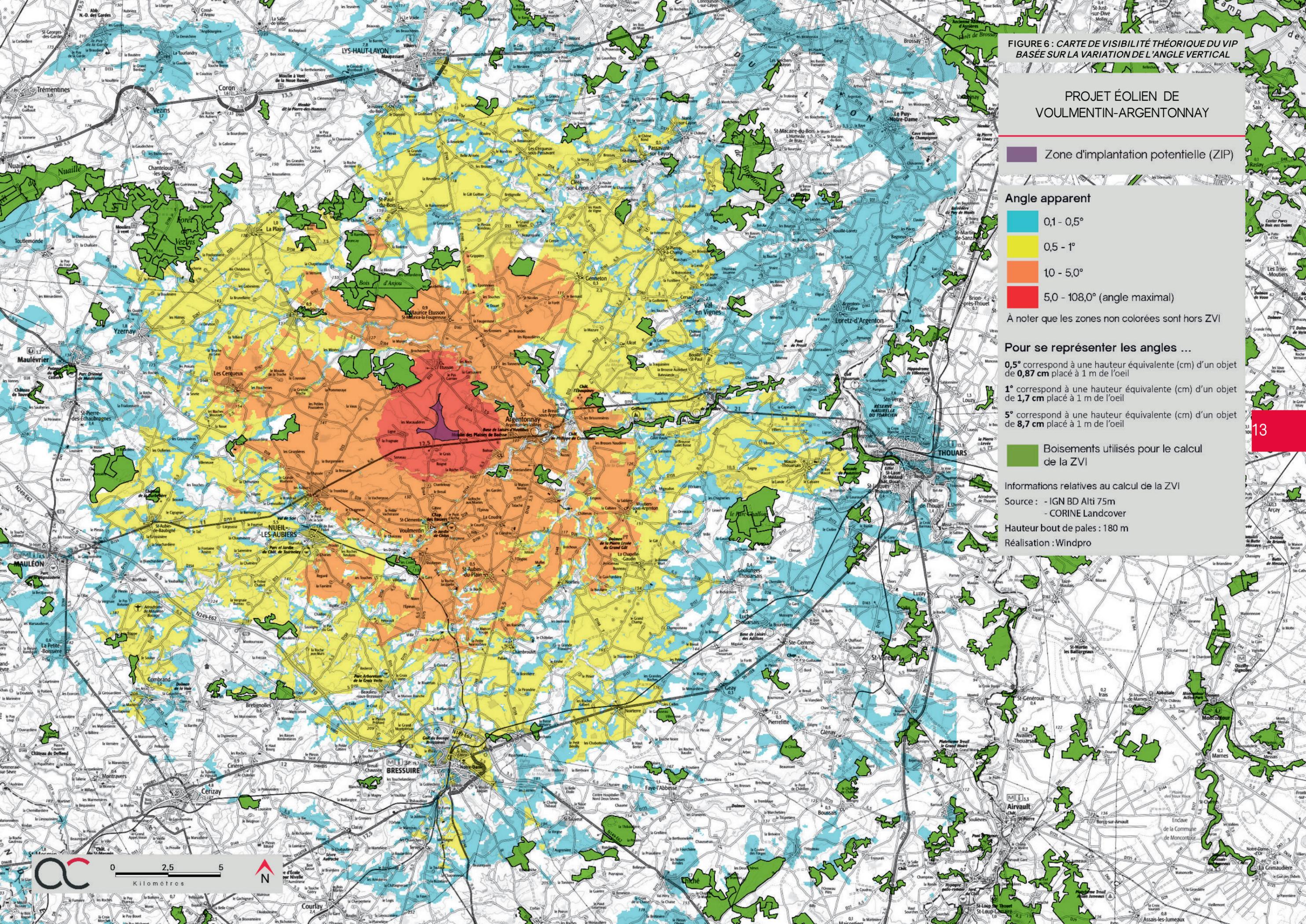
Pour se représenter les angles ...

- 0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'oeil
- 1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil
- 5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil

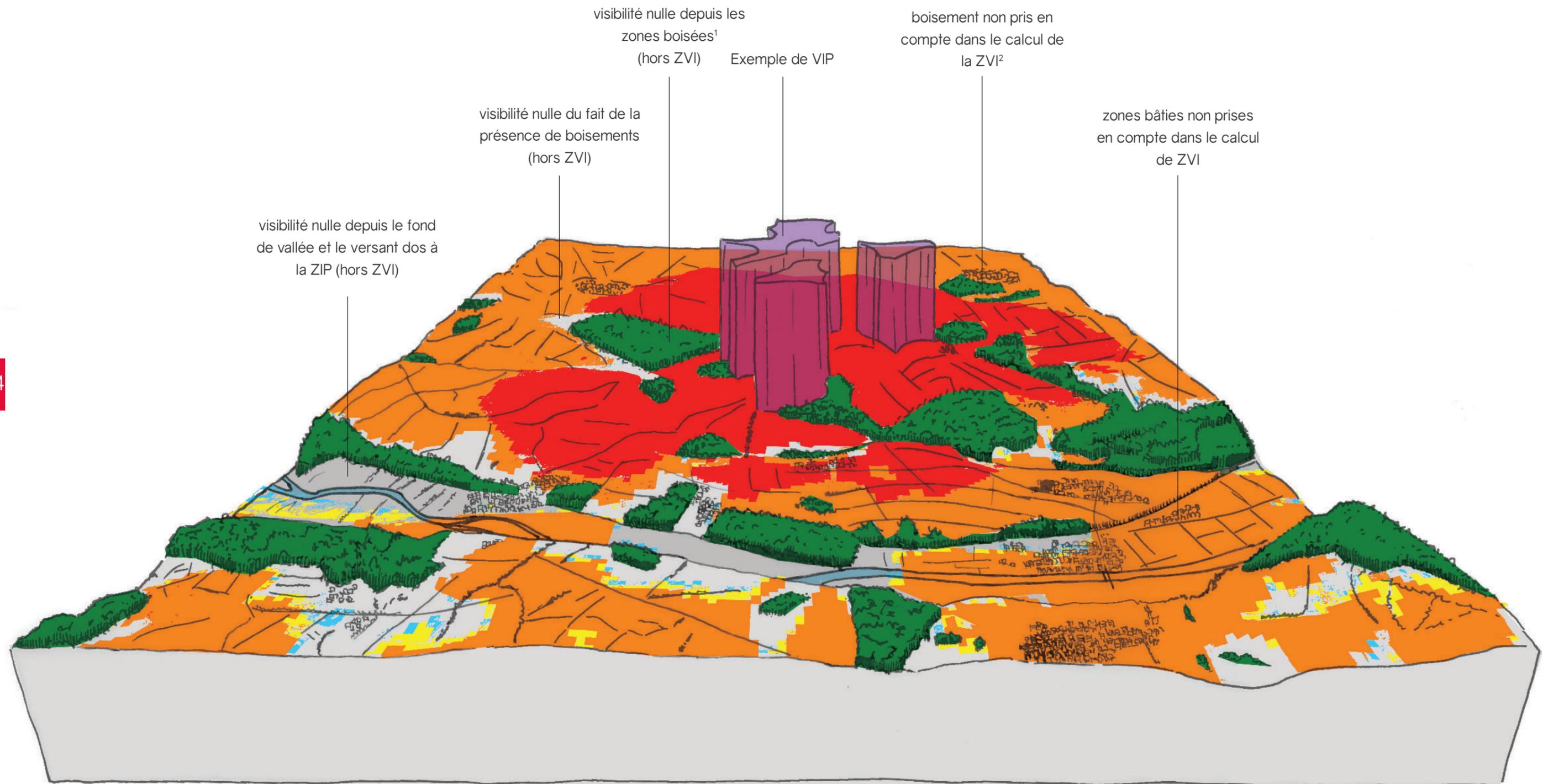
Boisements utilisés pour le calcul de la ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

- Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover
- Hauteur bout de pales : 180 m
- Réalisation : Windpro



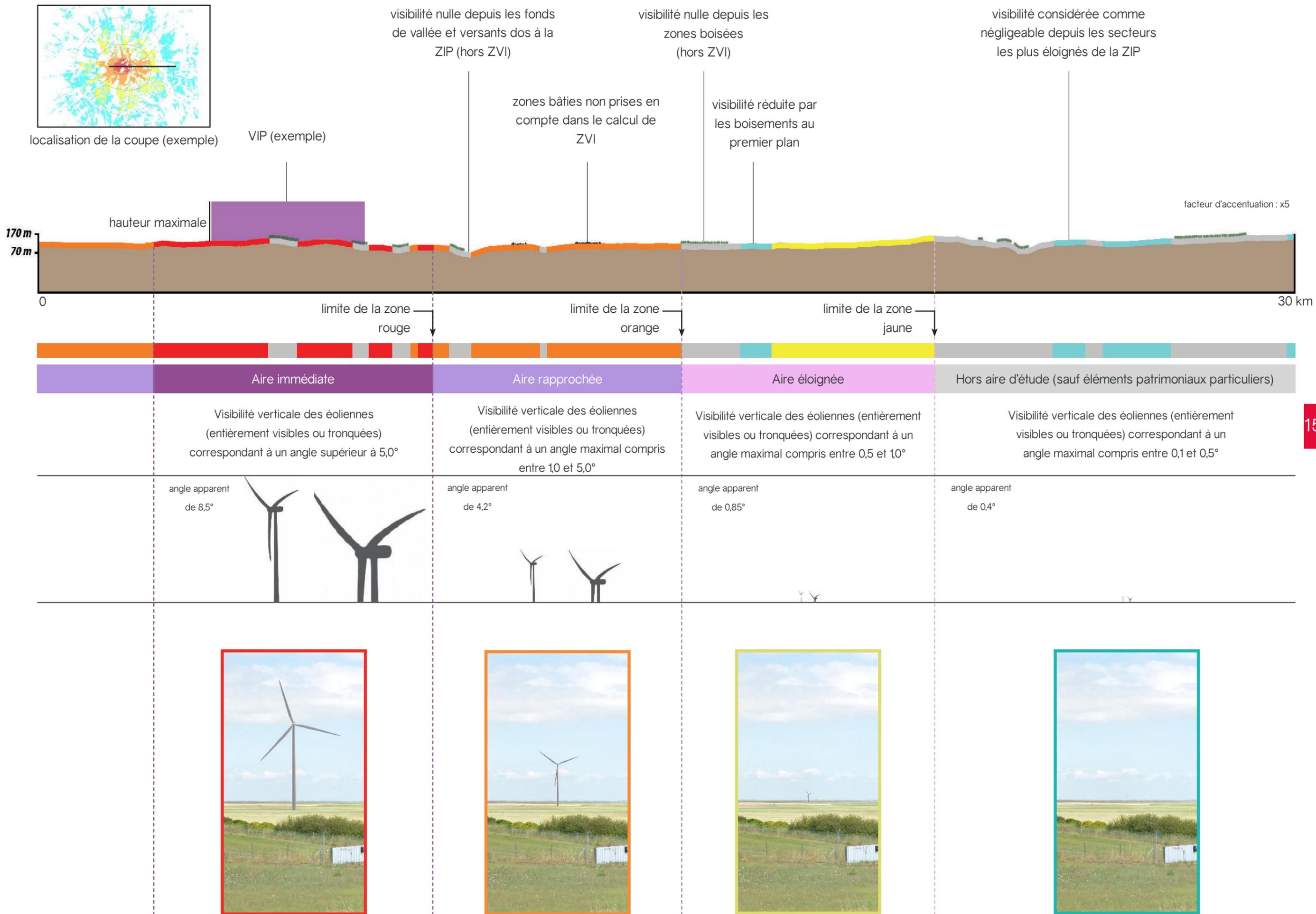
■ SCHÉMATISATION DU PRINCIPE DE DÉCOUPAGE DES AIRES D'ÉTUDE PAR BASSIN VISUEL À PARTIR DE LA CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE



facteur d'accentuation : x5

Figure 7 : Représentation schématique du nappage de la ZVI à partir d'un VIP

1 Code CORINE Land Cover 311, 312, 313 et 324
 2 Boisement de petite taille non référencés au code CORINE Land Cover



2.2. PRÉSENTATION DES AIRES

2.1.1. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

« L'analyse de l'aire d'étude immédiate va se consacrer aux éléments de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et les aménagements connexes. » Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent supérieur ou égal à 5° est utilisé, ce qui correspond à une prégnance potentielle forte.

Pour le présent projet, l'aire présente un rayon variable fluctuant entre 2,2 et 2,4 km autour de la ZIP et comprend le bourg de Boësse au sud-est ainsi que ceux d'Étusson au nord et Ligné à l'ouest.

2.1.2. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

« L'aire d'étude rapprochée s'appuie sur la description des structures paysagères qui sont liées notamment à des usages et véhiculent des valeurs. Elle est conduite à l'échelle des bassins de vie. Cette aire permet d'affiner l'analyse de l'état initial pour les secteurs les plus sensibles et qui nécessitent une analyse de détail. Elle permet également de définir les points de vue représentatifs. » Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent compris entre 1 et 5° est utilisé, ce qui correspond à une prégnance potentielle modérée.

Pour le présent projet, l'aire présente un rayon variable fluctuant entre 8,8 km et 11,4 km autour de la ZIP et s'étend jusqu'à Nueil-les-Aubiers au sud-ouest, St-Paul-du-Bois au nord et Moutiers-sous-Argenton au sud-est. Les villes de Voulmentin et d'Agentonnay sont également présentes respectivement à l'est au sud de la ZIP, dans cette aire d'étude

2.1.3. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

« La délimitation de l'aire d'étude éloignée renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. C'est sur la base de cette évaluation de la prégnance du projet de parc éolien que doit être choisie l'aire d'étude éloignée. » Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent compris entre 0,5 et 1° est utilisé, ce qui correspond à une prégnance potentielle faible.

Au-delà (angle apparent inférieur à 0,5°), le projet, même s'il peut être visible, ne présente pas une prégnance suffisante pour générer un impact sur le paysage. Toutefois, si des éléments patrimoniaux ou paysagers le nécessite, l'aire d'étude est étendue, y compris dans des secteurs de très faible prégnance pressentie.

Ainsi, pour le présent projet, le rayon de l'air d'étude est compris entre 14,8 km et 23,3 km autour de la ZIP. Il englobe la ville de Bressuire au sud et Lys-Haut-Layon au nord. L'air d'étude a été spécifiquement agrandie à l'est afin de prendre en compte la ville de Thouars et ses nombreux monuments historiques.

FIGURE 8 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE ANGULAIRE ET AIRES D'ÉTUDE

PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN- ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  10 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

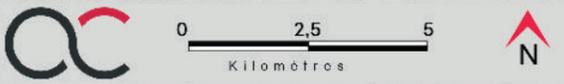
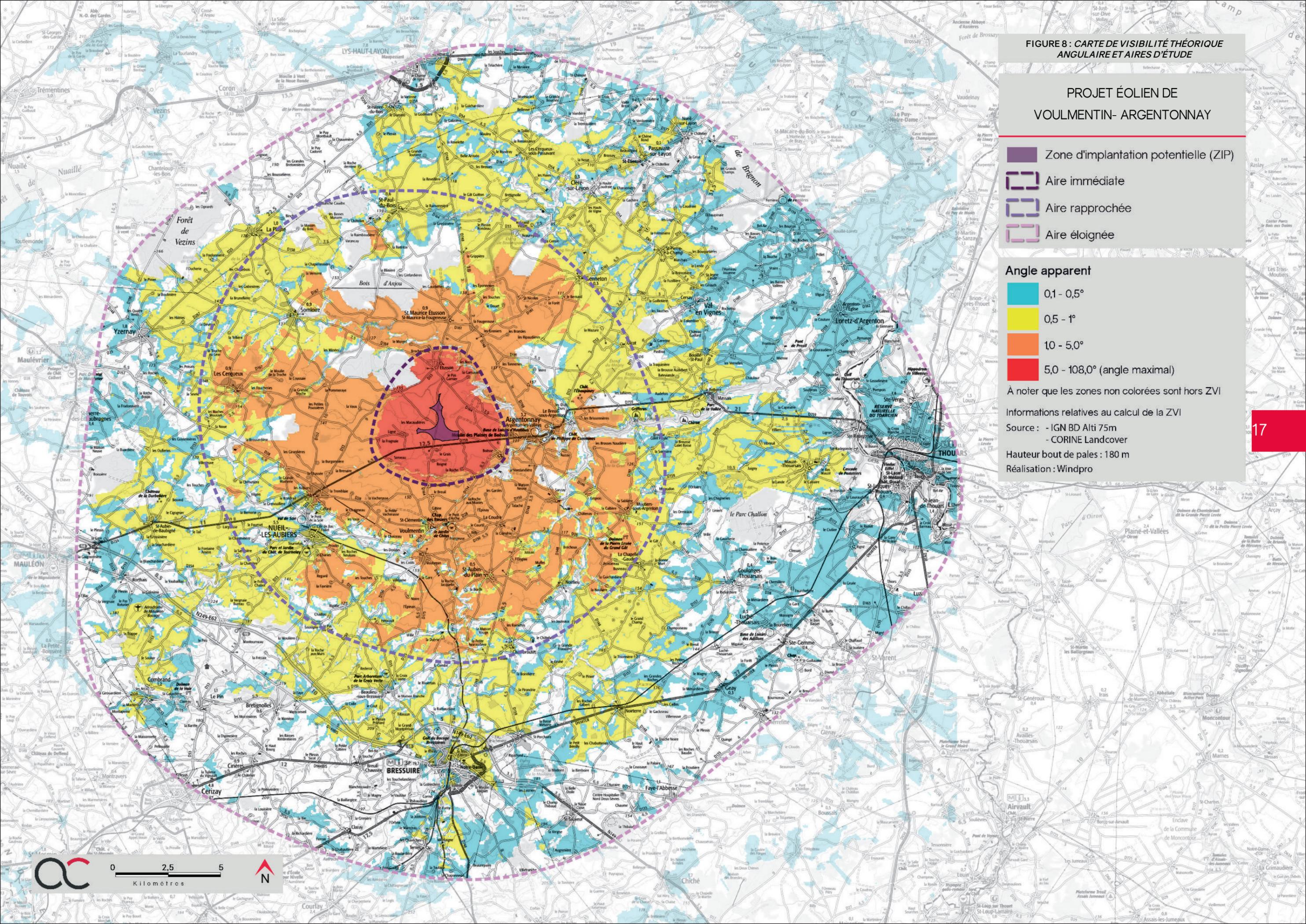
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro



ÉTAT INITIAL PARTIE I

PARTIE 1. ÉTAT INITIAL

A . ARCHITECTURE DE L'ÉTAT INITIAL

L'état initial vise à définir les caractéristiques et les sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire d'étude via la description du paysage, de ses ambiances et de ses représentations. Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel et quels en sont les enjeux afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

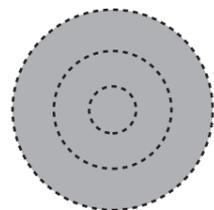
Cette analyse doit se faire dans un périmètre cohérent avec l'échelle du projet et se base sur les aires d'étude préalablement définies, à savoir éloignée, rapprochée et immédiate. Ces périmètres vont permettre d'affiner la compréhension du paysage en passant d'une analyse territoriale à une échelle locale. Aussi, au fur et à mesure que l'on se rapprochera de la zone d'implantation potentielle, l'étude sera enrichie par une analyse de plus en plus fine des éléments paysagers et patrimoniaux.

Trois grandes thématiques sont présentes à chaque aire d'étude : Contexte paysager, Contexte éolien et Patrimoine bâti, paysager et culturel.

Le contenu de chaque chapitre sera adapté à l'échelle d'analyse selon le déroulé méthodologique décrit ci-après. Celui-ci permet de comprendre le détail d'analyse attendu par aire d'étude, l'articulation des différents chapitres dans le corps de l'état initial et la mise en évidence des différentes synthèses qui vont ponctuer le rapport. Une carte des sensibilités relevées (légendées et hiérarchisées) clos chaque chapitre.

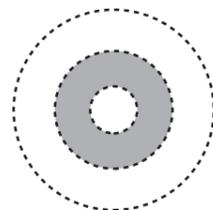
À noter que la méthodologie propre d'analyse de chaque thématique n'est pas précisée ici, elle sera abordée dans le corps de l'état initial, en introduction du chapitre dédié.

Enfin, un pictogramme est présent à côté de chaque chapitre pour expliquer s'il s'agit d'une analyse dite «transversale» ou en «rayon». En effet, l'échelle d'analyse de certaines thématiques ne peut se faire que simultanément sur l'ensemble des aires d'étude.



Analyse «transversale»

L'analyse se porte simultanément sur les trois aires

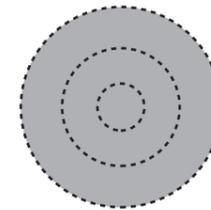


Analyse «en rayon»

L'analyse se porte sur les éléments uniquement présents dans une aire (ici rapprochée)

■ AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

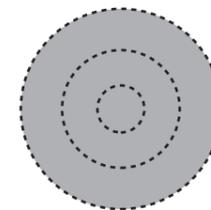
L'aire d'étude éloignée « renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. »¹ L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :



Contexte paysager :

- > Présentation du contexte paysager général
- > Étude du relief, de la géologie et de l'hydrographie, coupes paysagères
- > Analyse des unités paysagères et de l'organisation spatiale du territoire
- > Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques à une échelle territoriale (Grand Site de France, PNR, belvédères, ...)

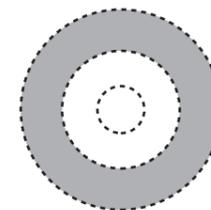
>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager



Contexte éolien :

- > Présentation et analyse du contexte éolien de manière globale (SRE, documents de référence à l'échelle d'une région ou d'un département, charte de l'éolien, statut des parcs...)
- > Évaluation des effets cumulés entre les parcs à l'échelle territoriale (interdistances, implantation, géométrie, ...)

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien



Patrimoine bâti, paysager et culturel :

- > Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE
- > Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet

>> Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel

Synthèse globale :

Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude éloignée, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude éloignée

¹ Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020

■ AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

L'aire d'étude rapprochée « permet d'affiner l'analyse de l'état initial pour les secteurs les plus sensibles et qui nécessitent une analyse de détail. Elle permet également de définir les points de vue représentatif. »¹ L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :

Contexte paysager :

- > Présentation du contexte paysager général (échelle locale)
- > Étude du relief et de l'hydrographie (caractéristiques paysagères)
- > Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques (belvédères)
- > Étude des principaux axes de déplacements (autoroutes, départementales, voies ferrées, sentiers de randonnée : GR, véloroute, ...)
- > Étude des secteurs habités par typologie d'implantation (organisation spatiale, tissus bâtis, covisibilités, perceptions, ...)

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager

Contexte éolien :

- > Analyse des espaces de respiration
- > Rappel des parcs et projets présents dans l'aire d'étude

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien

Patrimoine bâti, paysager et culturel :

- > Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE
- > Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet

>> Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel

Synthèse globale :

Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude rapprochée, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

1 Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020

■ AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

L'aire d'étude immédiate « permet de décrire le contexte local, les aménagements et le traitement du projet. » Cette aire présente « les éléments de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et les aménagements connexes. » C'est donc à cette échelle que « se concrétise l'emprise du projet au pied des éoliennes. »¹ L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :

Contexte paysager :

- > Présentation du contexte paysager (échelle locale)
- > Étude du relief et de l'hydrographie (caractéristiques paysagères du micro-relief)
- > Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques (belvédères)
- > Étude des principaux axes de déplacements (autoroutes, départementales, voies ferrées, sentiers de randonnée : GR, véloroute, sentier de découverte ...)
- > Étude de l'ensemble des secteurs habités : bourgs, hameaux et habitats isolés (organisation spatiale, tissus bâtis, covisibilités, perceptions, ...)

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager

Contexte éolien :

- > Rappel des parcs et projets présents dans l'aire d'étude

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien

Patrimoine bâti, paysager et culturel :

- > Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE
- > Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet
- > Localisation des zones de prescriptions archéologiques (ZPPA)

>> Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel

Synthèse globale :

Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude immédiate, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude immédiate

1 Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020

■ TABLEAU RÉCAPITULATIF DU CONTENU ANALYSÉ PAR THÉMATIQUE SELON L'AIRE D'ÉTUDE CONSIDÉRÉE

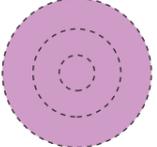
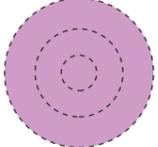
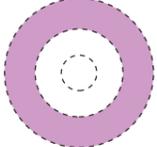
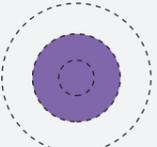
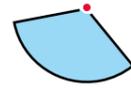
		CONTEXTE PAYSAGER				CONTEXTE ÉOLIEN	PATRIMOINE, BATI, PAYSAGER ET CULTUREL	
		Unités paysagères	Relief et hydrographie	Axes de communication	Habitat			
échelle territoriale (macro)	Aire d'étude éloignée	 Unités paysagères Paysages remarquables et/ou protégés	 Vallées majeures, amplitude du relief, belvédères	<i>Echelle d'analyse trop éloignée</i>		 Documents de référence Parcs éoliens et projets présents Effets cumulés	 Biens UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques	Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude éloignée
		Synthèse				Synthèse	Synthèse	
échelle locale	Aire d'étude rapprochée	<i>Partie développée uniquement au stade de l'aire éloignée</i> Analyse à l'échelle des trois aires d'étude	 Analyse territoriale	 Principaux axes de communication	 Analyse par typologie d'implantation	 Analyse des espaces de respiration <i>Rappel des éléments à prendre en compte</i>	 Biens UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques	Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée
		Synthèse				Synthèse	Synthèse	
échelle locale (micro)	Aire d'étude immédiate	<i>Partie développée uniquement au stade de l'aire éloignée</i> Analyse à l'échelle des trois aires d'étude	 Analyse parcellaire	 Axes de communication	 Ensemble de l'habitat (bourgs et habitat isolé)	<i>Rappel des éléments à prendre en compte</i>	 Biens UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques ZPPA	Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude immédiate
		Synthèse				Synthèse	Synthèse	

Figure 9 : Schéma de principe de l'élaboration et de l'architecture de l'état initial

■ PHOTOGRAPHIES

Le pictogramme ci-contre est également présent dans de nombreuses cartes et figures du rapport afin de localiser les photographies avec un numéro à l'intérieur qui renvoie précisément à un numéro de photographie.



De plus, lorsque cela est possible, la localisation du VIP est indiquée sur les photographies. Il s'agit d'une représentation approximative qui tient compte de l'emprise horizontale du projet ainsi que de sa hauteur pressentie.

À noter que certaines photographies ne sont pas nécessairement orientées en direction du projet et servent à illustrer le contexte paysager générale de l'aire d'étude. Pour ces photographies, une annotation «Ambiance paysagère» est ajoutée en début de légende.



Figure 10 : Exemple de représentation du VIP sur les photographies

B . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

24

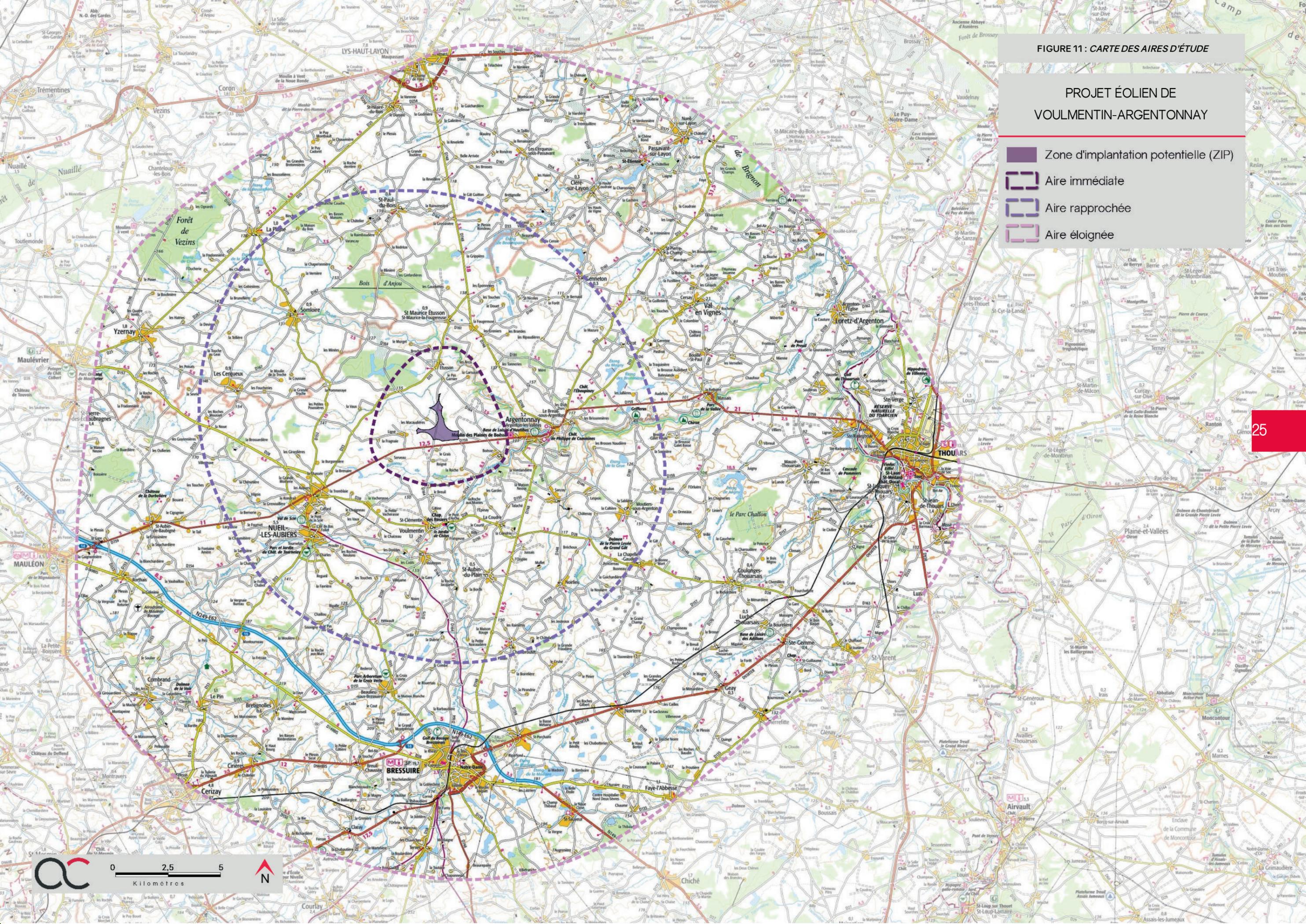


Perception depuis le rebord de plateau à l'est de Combrand

FIGURE 11 : CARTE DES AIRES D'ÉTUDE

PROJET ÉOLIEN DE
VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée



1. CONTEXTE PAYSAGER

1.1. LA GÉOLOGIE, LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

Le territoire étudié est composé de nombreuses vallées qui marquent le territoire, notamment la vallée principale de l'Argenton dessinant un axe nord-est / sud-ouest et passant dans l'aire d'étude immédiate ou les vallées secondaires du Dolo, de la Madoire ou de l'Ouère. Au sud-est de l'aire éloignée, la vallée du Thouet est perceptible et au nord-est le Layon traverse l'aire d'étude jusqu'à l'aire rapprochée. Le relief, en raison de la présence de ce maillage hydrographique important, est marqué par des ondulations amples.

Les boisements sont également nombreux sur le territoire d'étude tels que la forêt de Vezin au nord-ouest, le Bois-d'Anjou au nord de l'aire rapprochée ou encore la forêt de Brignon au nord-est de l'aire éloignée. De plus, une ripisylve dense est présente aux abords de chaque cours d'eau et le bocage, délimitant des parcelles cultivées est également présent.

Ainsi, en raison du relief ondulé et de la forte présence de la trame végétale, la perception en direction du VIP varie entre ouvertes, depuis les routes belvédères en rebord de plateau et, fermées depuis les fonds de vallées. La carte lithographique simplifiée ci-dessous démontre la présence de plusieurs ensembles géologiques sur le

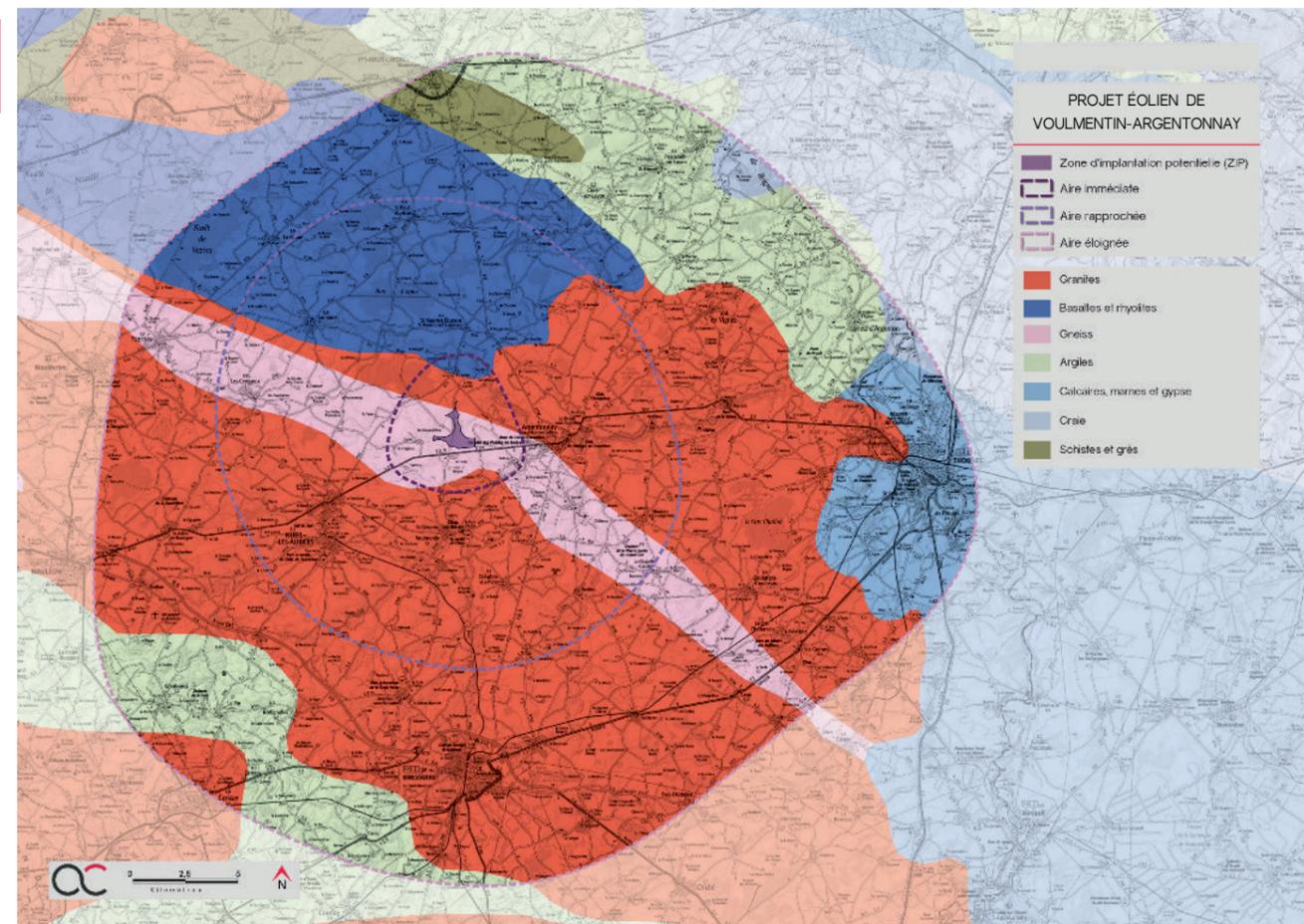


Figure 12 : Localisation du projet sur la carte de la lithographie simplifiée (BRGM)

territoire d'étude. Les trois ensembles principaux sont :

- > Les granites couvrant la majeure partie des aires éloignée et rapprochée
- > Une bande de gneiss sur laquelle est implantée la ZIP formant un axe nord-ouest / sud-est
- > Une partie de basaltes et rhyolites au nord de la ZIP

Les coupes paysagères présentées en pages suivantes permettent de rendre compte de l'évolution du relief sur l'aire d'étude. La coupe AA' met en évidence le relief entre le point bas de l'aire d'étude éloignée à proximité de Thouars et le plateau sur lequel s'inscrit la ZIP, alors que la coupe BB' permet d'illustrer les ondulations du relief créées par la présence de nombreuses vallées, notamment l'Ouère et l'Argenton.



Photo 1 : Ambiance paysagère // Vallée encaissée de l'Argenton à l'ouest du Pin



Photo 2 : Ambiance paysagère // rebord de plateau à proximité de la vallée du Layon

FIGURE 13 : CARTE DU RELIEF

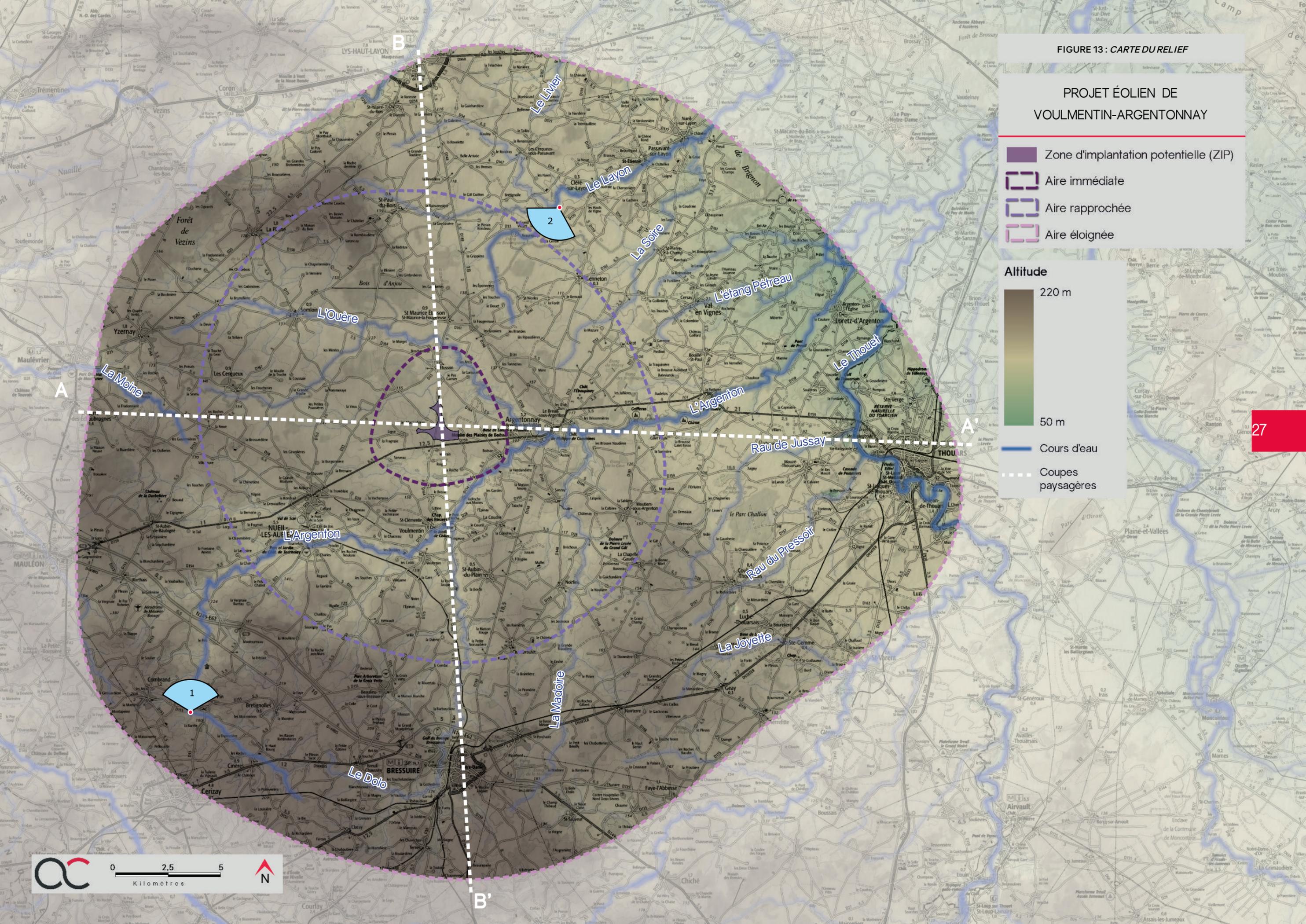
PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

Altitude

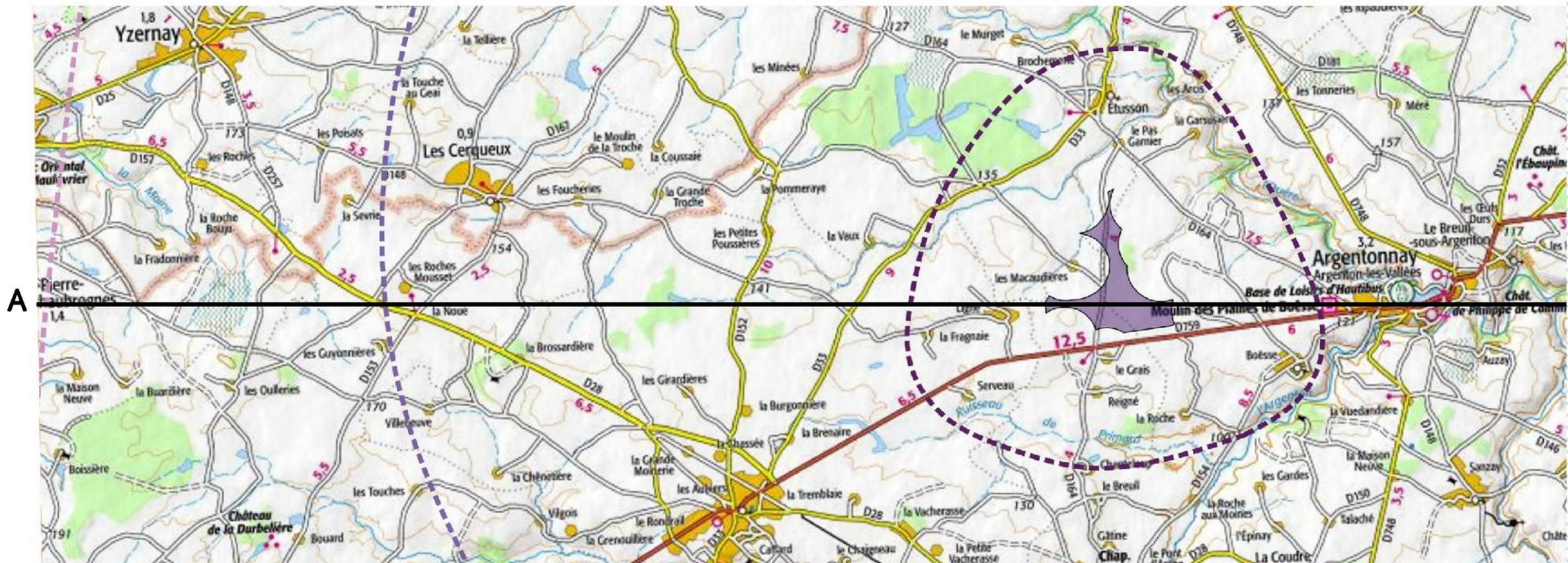
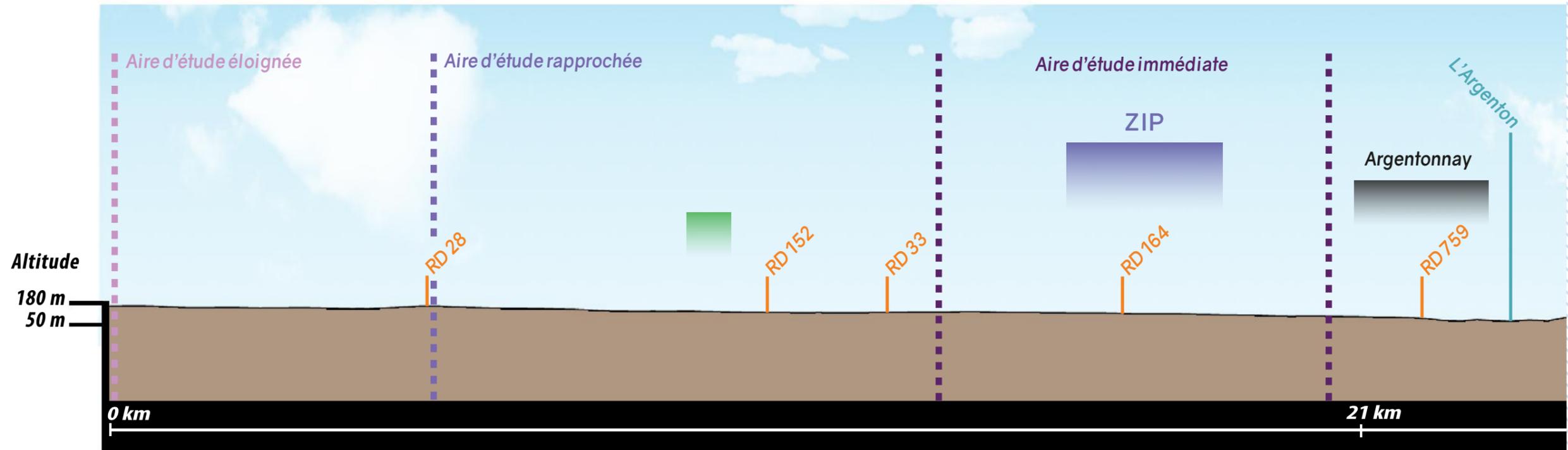


-  Cours d'eau
-  Coupes paysagères



■ COUPE PAYSAGÈRE A - A'

Facteur d'accentuation du relief 3 pour 1
(exagération de l'échelle verticale par 3 afin
de mieux visualiser les variations du relief)



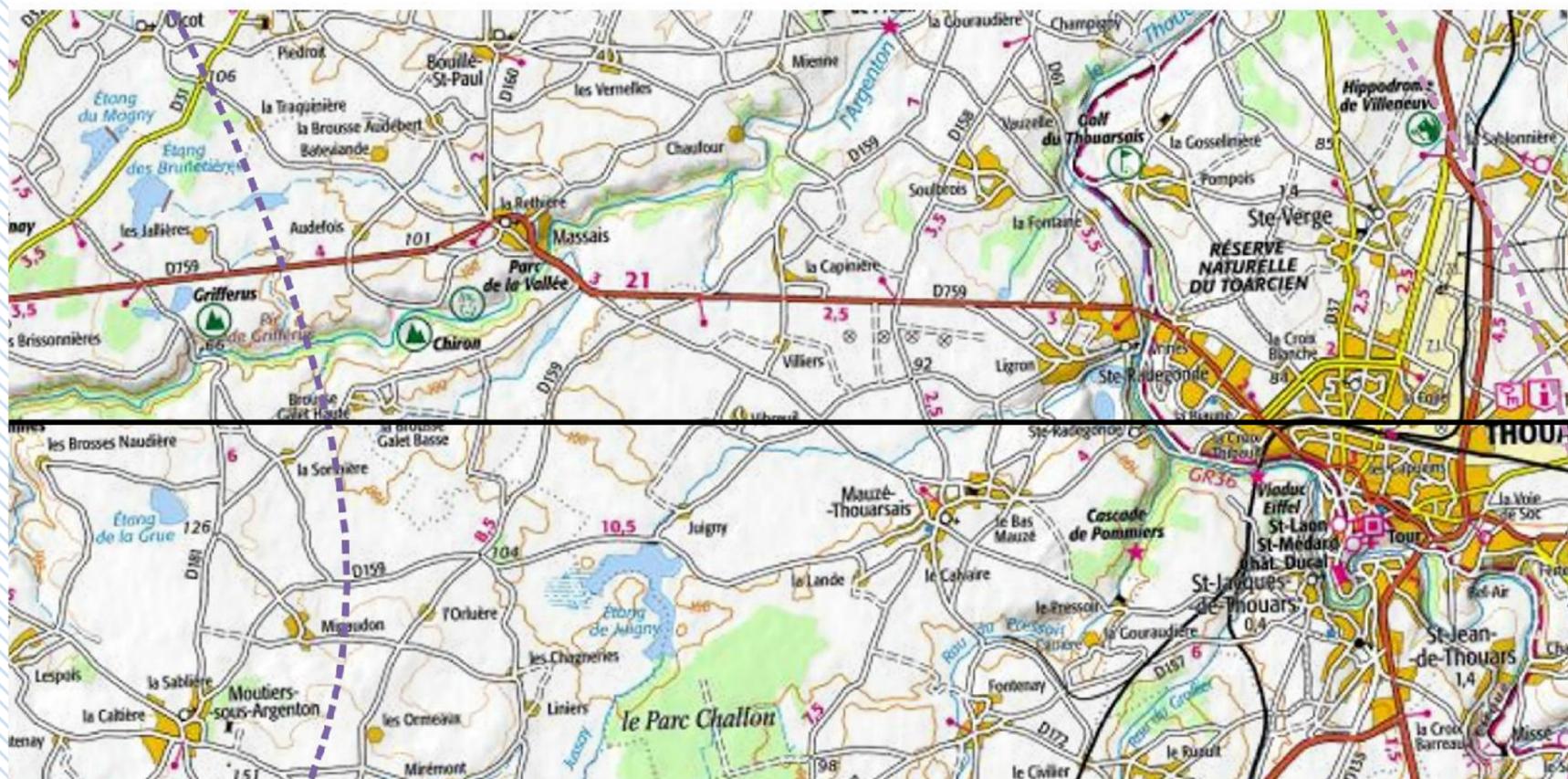
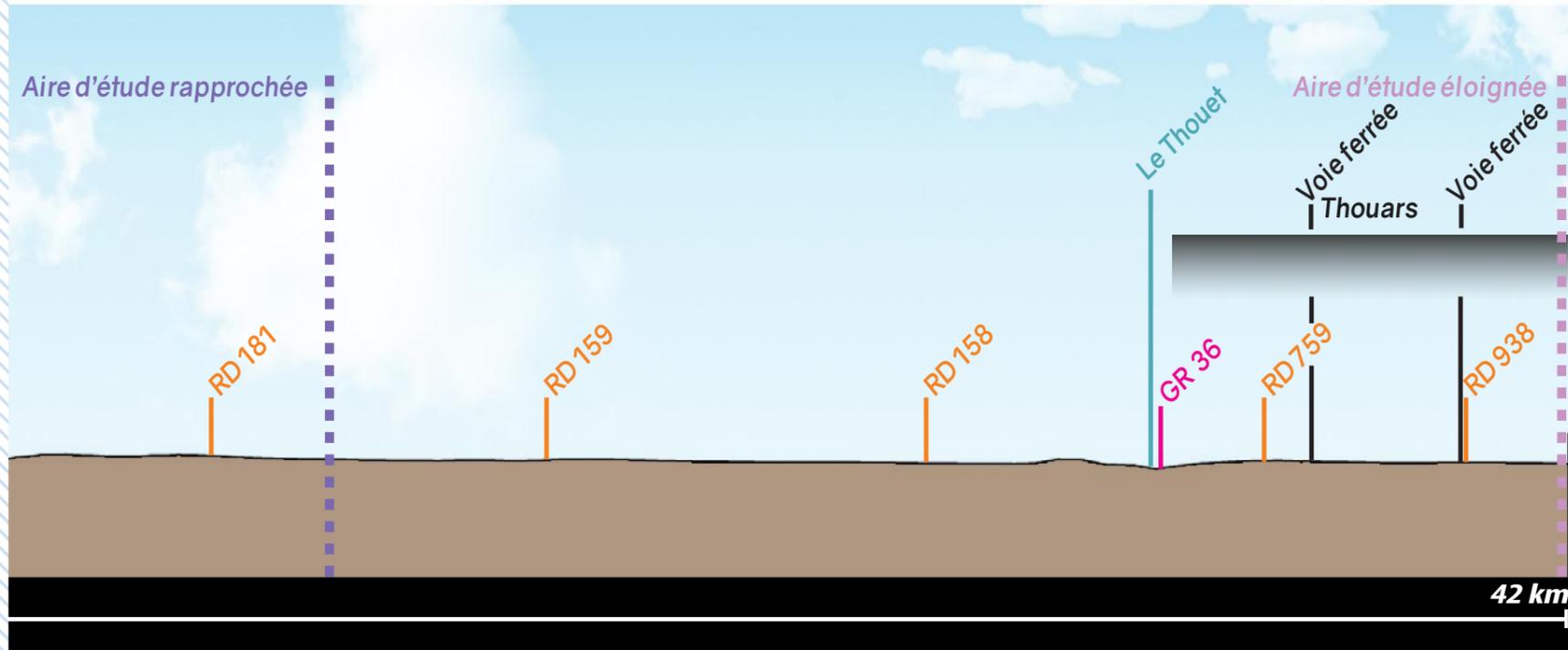
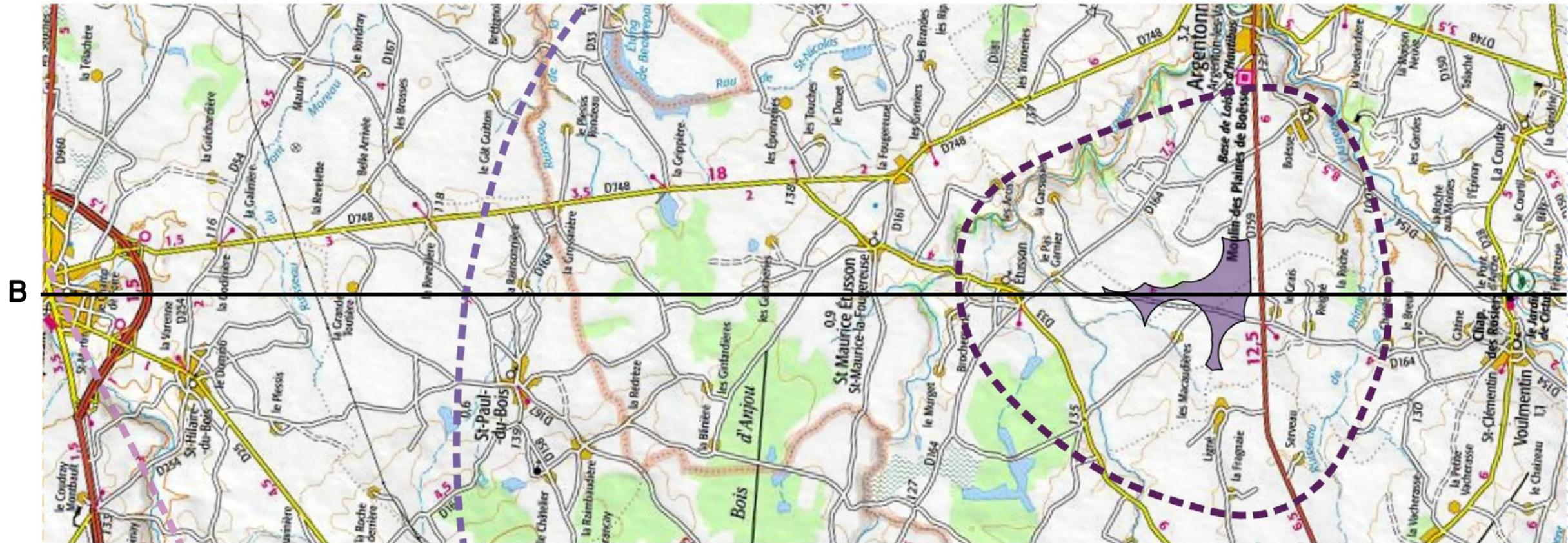
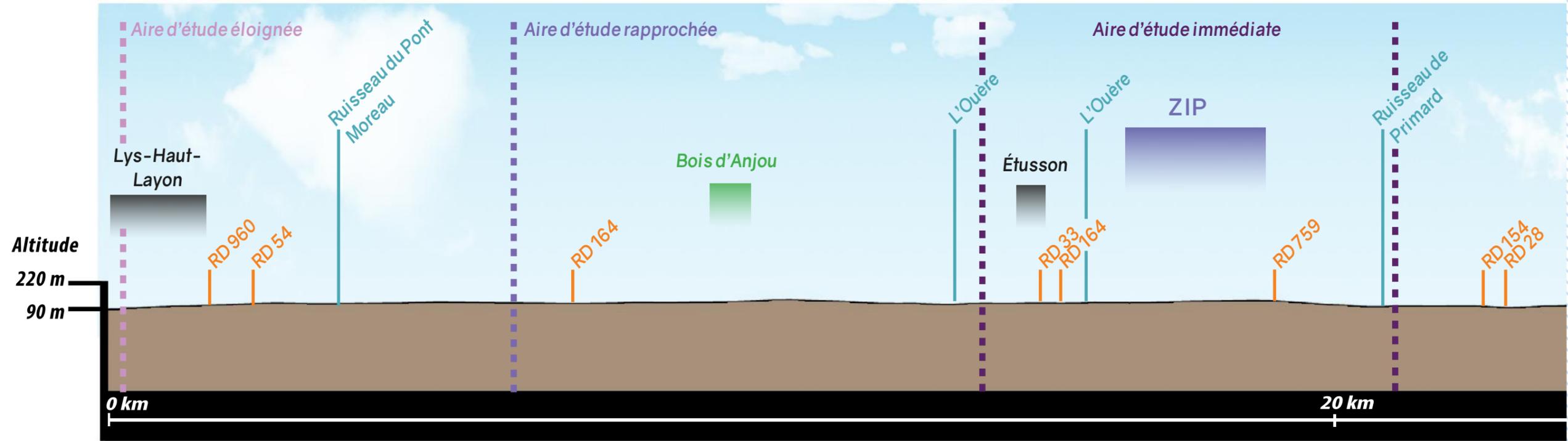


Figure 14 : Coupe paysagère A-A'

■ COUPE PAYSAGÈRE B - B'

Facteur d'accentuation du relief 3 pour 1
(exagération de l'échelle verticale par 3 afin
de mieux visualiser les variations du relief)



1.2. LES GRANDES UNITÉS PAYSAGÈRES

L'aire d'étude s'inscrit sur le département des Deux-Sèvres et dans une moindre mesure, au nord, sur le département du Maine-et-Loire. Elle est partagée en plusieurs unités paysagères. Celles-ci peuvent être regroupées en entités paysagères selon le découpage ci-dessous :

- > les **Vallées principales** : Le couloir du Layon et les vallées du Thouet et ses affluents
- > Les paysages de **Bocages** : Les Mauges, Les contreforts de la Gâtine et le bocage Bressuirais
- > les **Villes principales** : Thouars et Bressuire
- > les **Plaines de champs ouverts** : Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars
- > les **Terres viticoles** : Le vignoble Saumurois

Une présentation de chaque unité paysagère est présentée ci-après contenant :

- > des extraits choisis de l'atlas des paysages du Poitou Charente et de celui du Maine-et-Loire, selon le département concerné sur la présente unité paysagère
- > un bloc diagramme permettant de comprendre, notamment, l'organisation spatiale, le degré d'ouverture visuelle et l'implantation du bâti, avec sa localisation sur l'aire d'étude
- > des photographies représentatives prises lors de la campagne terrain
- > une synthèse, dans un encadré gris, avec le rappel des caractéristiques et éléments majeurs de l'unité paysagère, le degré d'ouverture visuelle et la sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis du VIP.



Figure 17 : Localisation du projet sur la carte des entités paysagères du département du Maine-et-Loire

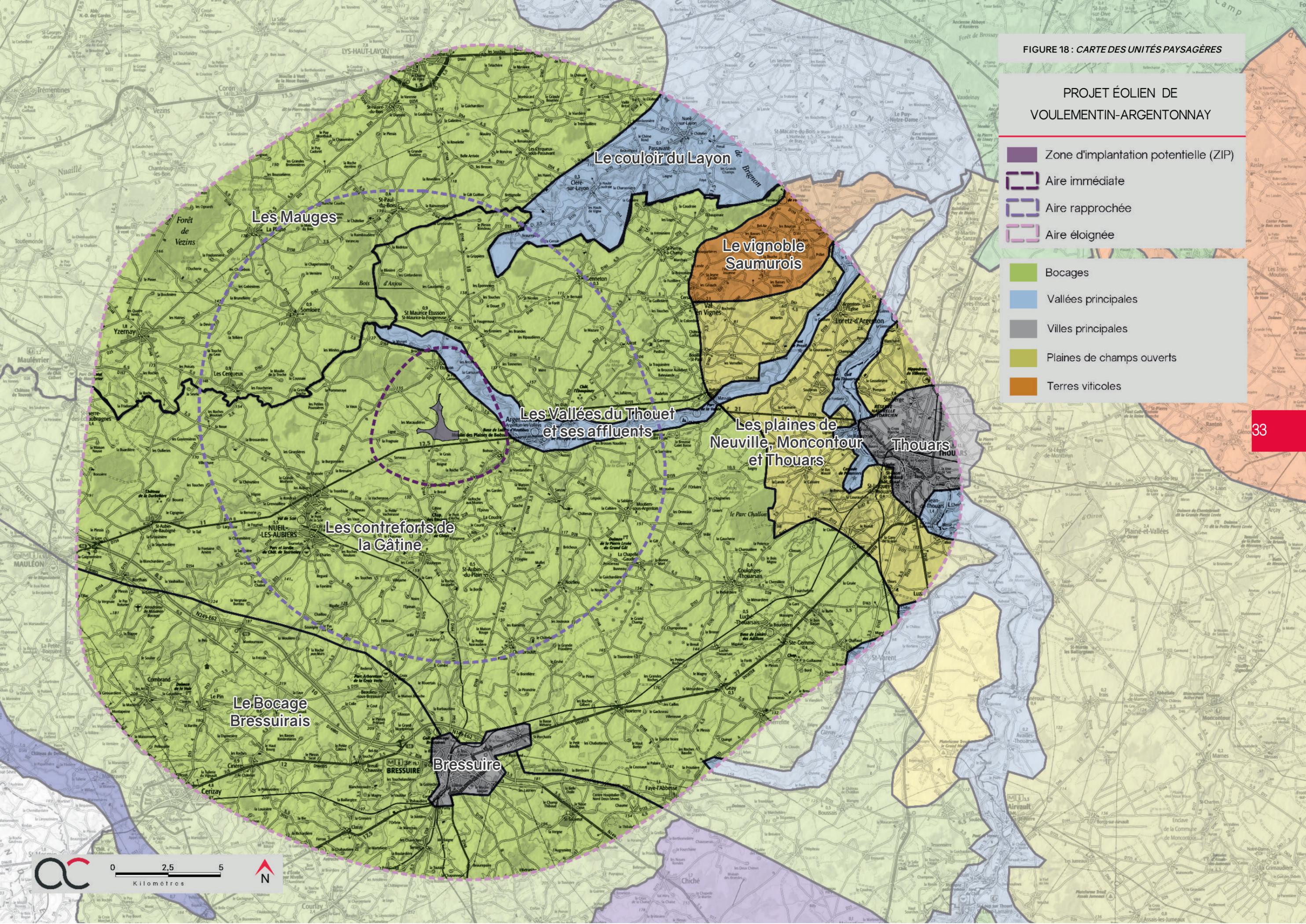


Figure 16 : Localisation du projet éolien sur la carte des grands ensembles paysagers de Poitou-Charentes

FIGURE 18 : CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

PROJET ÉOLIEN DE
VOULEMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée
-  Bocages
-  Vallées principales
-  Villes principales
-  Plaines de champs ouverts
-  Terres viticoles



■ PAYSAGES DE BOCAGES

« Le cloisonnement du territoire par les haies et les bosquets conditionne fortement les modes de perception : on ne voit pas ce qui se trouve derrière l'écran souvent opaque que forme la haie, et le paysage reste le plus souvent limité à ce premier plan vertical qui vient borner la vue, laquelle peut alors s'attarder sur la matière même de l'écran. Il en résulte une perception d'espaces restreints, dont on retrouve la notion dans l'appellation très juste de « petit pays ». Contrairement aux grands paysages dégagés, qui présentent à l'observateur de vastes étendues de territoire, le paysage de bocage ne se livre que petit à petit, cellule par cellule, à l'observateur qui prend la peine de cheminer, et encore laisse-t-il, même après une longue promenade, l'impression d'avoir gardé cachées de grandes zones d'ombre. Pays de secrets, de mystères et de cachettes, qui se livre par minuscules unités...et par corollaire, pays où le parcours donne le plaisir des découvertes, des paysages débusqués, presque volés parfois. Le resserrement de l'espace se fait sentir au plus profond des chemins creux, où le promeneur privé d'horizon jouit alors d'un rapport d'intimité et de proximité, d'une perception presque tactile du paysage. La feuille se fait plus proche, son dessin plus identifiable, la mûre est accessible et cueillie. Sur le chemin lui-même, apparaissent plus précisément le caillou, l'ornière, la ligne d'herbe, et l'anticipation de la promenade n'atteint que le prochain détour, tout proche. Dans ce contexte borné, l'apparition d'une profondeur de champ fait l'effet d'un événement considérable, même s'il ne s'agit que d'une barrière de bois ajourée, percée dans une haie opaque et donnant à voir un pré, qu'une autre haie vient limiter à son tour : ce simple motif résume à lui seul la pudeur d'un paysage qui ne se livre pas d'emblée. Certaines scènes cependant font apparaître le bocage dans une ampleur qui lui donne une valeur pittoresque plus marquée : il faut alors que soient réunies des conditions rarement associées, c'est à dire un mouvement de relief, qui permet à la marqueterie des parcelles de se présenter en tableau et une position d'observation sans obstacles visuels. Ces conditions existent cependant, au détour d'une route ou d'un chemin, et procurent un plaisir proprement paysager, et permettent aussi, ce qui n'est pas négligeable, de disposer d'une « vue d'ensemble » à laquelle il est possible ensuite de se référer lors de positions aux horizons restreints. Le plus souvent, de telles dispositions apparaissent dans les vallées, et sont encore plus spectaculaires quand un plan d'eau organise un dégagement visuel central. La scène prend alors la valeur d'un tableau ou d'un parc paysager : la succession des haies organise de belles profondeurs, et quand ils sont présents les animaux viennent parfaire l'ambiance pastorale alors offerte à l'observateur. Par le mystère qu'il oblige à tenter de percer, par les parcours qu'il nécessite au sein des longs couloirs de haies, le bocage donne à ces apparitions, grandes ou petites, une valeur inestimable, et les installe en sa profondeur comme dans une mise en scène qui les écarte du quotidien, où tout est immédiat. Outre la présence du réseau de haies, les secteurs du Bocage et de la Gâtine présentent une configuration très spécifique du relief et du réseau hydrographique : le sommet du massif est creusé par un réseau dense et multiple de vallons coulant en tous sens, qui multiplient les occasions de scènes paysagères. Ce relief spécifique reste cependant peu important, et les motifs de vallées plus marquées ne se rencontrent que sur les flancs du massif, (voir secteurs 303 et 304).»¹

¹ Source : Atlas des paysages du Poitou-Charente

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- trame végétale bocagère importante
- parcellaire relativement réduit
- habitat diffus

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Les vues sont fréquemment fermées dans cette typologie de paysage à dominante végétale mais peuvent s'ouvrir, localement, à la faveur des mouvements du relief légèrement ondulé.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Dans ce type de paysage, le VIP est régulièrement masqué par la végétation ce qui limite leur prégnance visuelle. Néanmoins, la différence d'échelle entre la trame arborée et celle des éoliennes peut-être pénalisante dans l'appréciation des différents plans qui composent le paysage, notamment depuis les aires rapprochée et immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

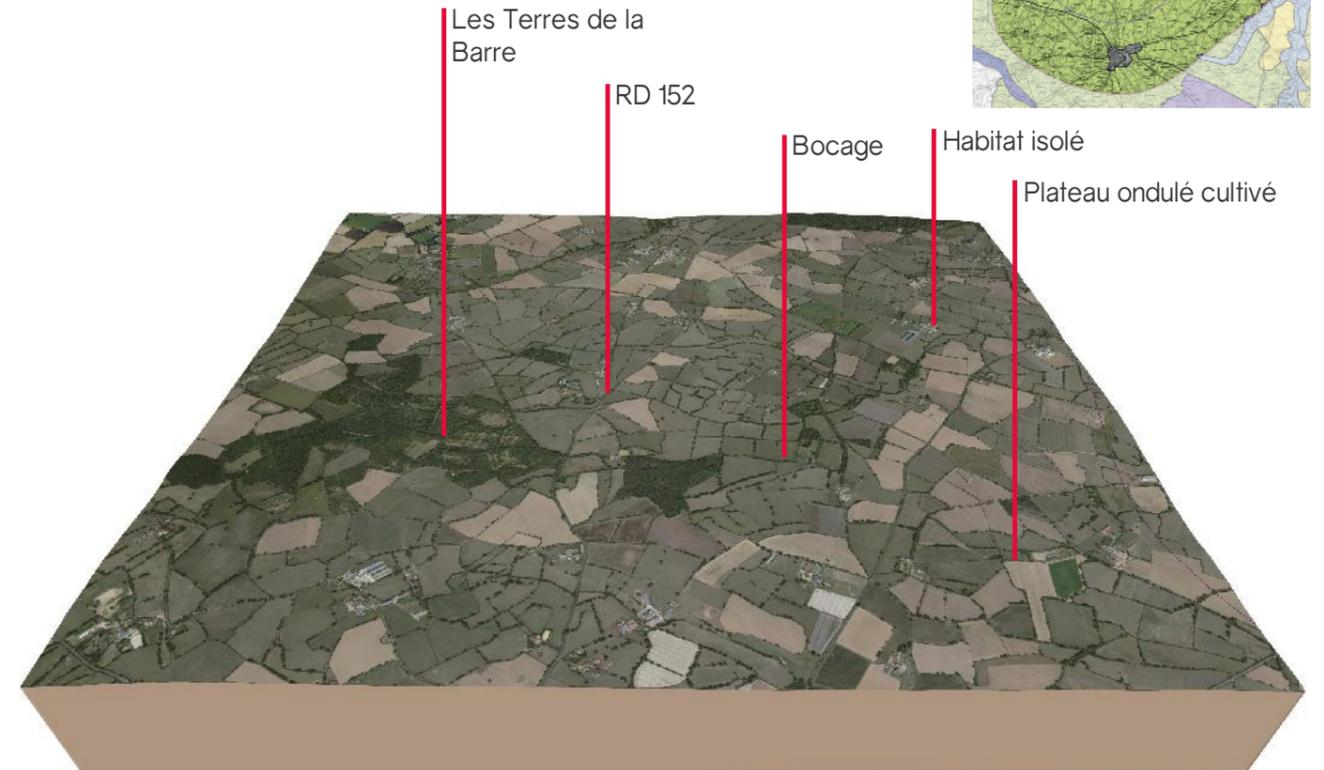
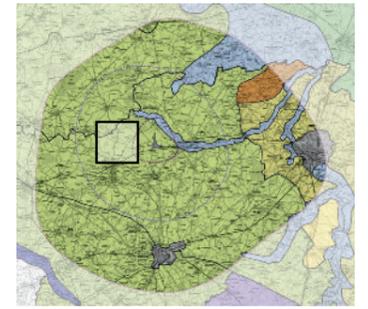


Figure 19 : Bloc diagramme de l'unité paysagère de bocage



Photo 3 : Ambiance paysagère // plateau bocager au sud de St-Aubin-du-Plain

■ VALLÉES PRINCIPALES

« D'amont en aval, différentes séquences de paysages :

Ce secteur comprend la vallée du Thouet et l'ensemble de ses affluents, l'Argenton, l'Ouère et le Thouaret. Les modes de relation et le degré de contraste entre les vallées et leur environnement diffèrent selon les séquences. En amont, dans le bocage, elles s'inscrivent dans la matière vallonnée par les nombreux ruisseaux, et marquent peu à peu leur cours avec plus d'intensité, découpant de puissants motifs dans la roche. Sur les contreforts du bocage, alors que le relief général s'apaise, la nervuration plus forte des vallées instaure un contraste plus marqué. Le contraste s'accroît ensuite dans les calcaires de la plaine, tant que le relief reste marqué, renforcé par la présence des boisements en rebord : c'est le cas du tronçon entre Airvault et Thouars. En aval, les vallées apparaissent plus comme des motifs de végétation dans la plaine, sans constituer aussi fortement un paysage spécifique.

Les paysages variés des vallées :

Les vallées concentrent les composants physiques essentiels du territoire naturel : relief, eau et diverses formes de végétation étagées des rives jusqu'aux plateaux. Elles accueillent la plus grande partie des agglomérations, des monuments et des habitants. En plus des villes et des bourgs, les implantations humaines liées à l'eau sont multiples : ponts, moulins, barrages, manoirs, fermes et châteaux. Il n'y a pas, ou peu, de perception sensible de l'ensemble des vallées. Le réseau des communications, routes et chemins, n'en autorise pas une lecture continue. L'approche ponctuelle, lors des franchissements ou sur de courts tronçons le long des rives, donne une perception par petits sites. Les « scènes » qui se présentent ainsi offrent des ambiances paysagères très variées.¹

1 Source : Atlas des paysages du Poitou-Charente

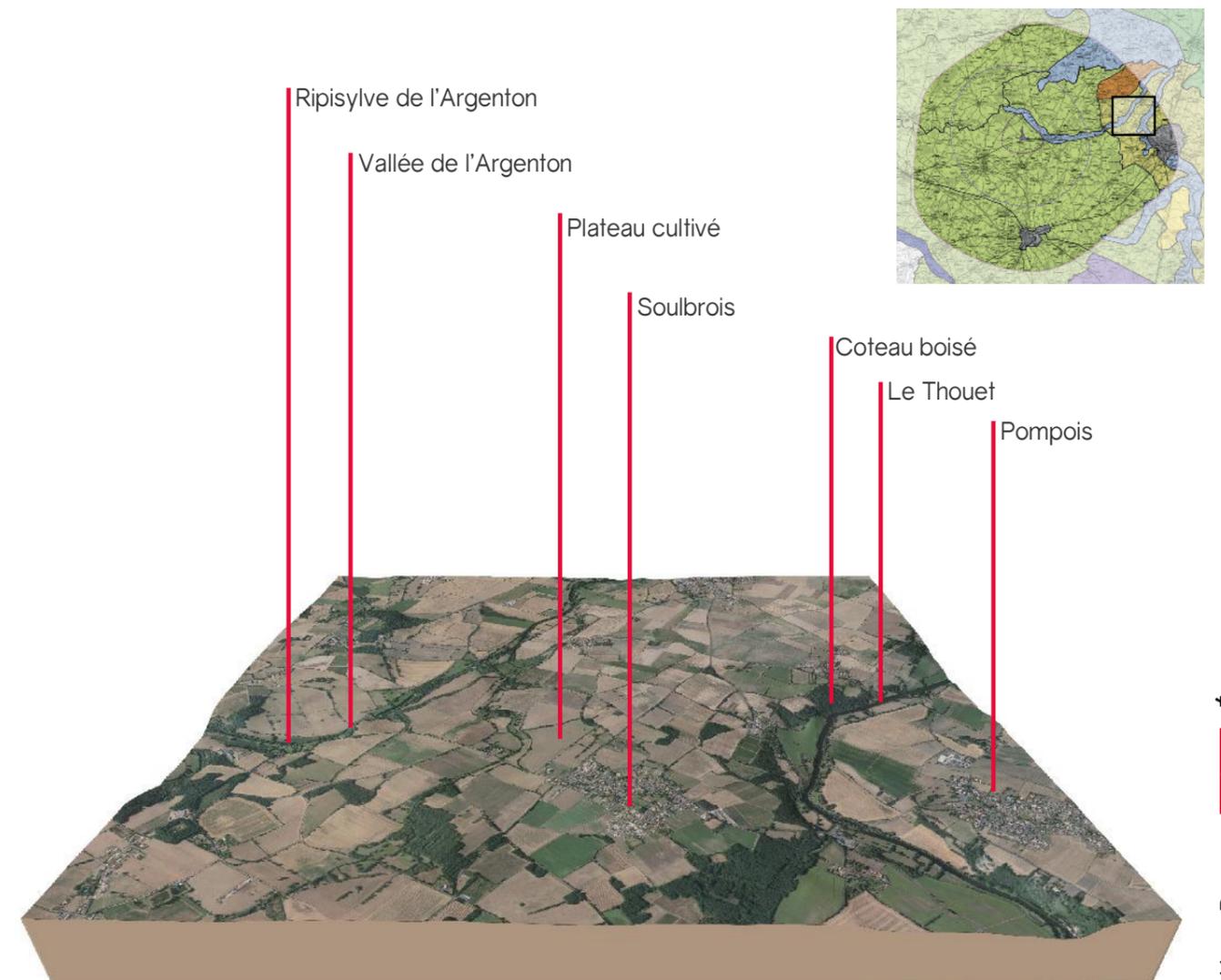


Figure 20 : Bloc diagramme de l'unité paysagère des vallées principales



Photo 4 : Ambiance paysagère // vallée encaissée de l'Argenton

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Vallées sinueuses
- Parcellaire réduit
- Versants escarpés et bocagers
- Concentration de l'habitat dans les méandres des rivières

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Les vues depuis les vallées sont principalement fermées par le relief des versants et la végétation qui y prend place. Au contraire, depuis le haut des versants des vues ouvertes sont possibles.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Au vu de la proximité de la vallée de l'Argenton par rapport au site d'implantation potentiel éolien, il y a un risque de modification de l'appréciation des rapports d'échelle. La sensibilité va varier entre le fond de vallée et le haut du versant. La sensibilité identifiée pour cette unité paysagère est modérée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

■ VILLES PRINCIPALES

« Les villes de Poitou-Charentes, comme presque partout ailleurs, sont sorties depuis plus ou moins longtemps du site (du berceau) initial pour lequel elles étaient prévues. Ceci a eu pour effet d'atténuer la force d'un cadre paysager à l'origine probablement beaucoup plus perceptible. Mais l'ampleur des mouvements de reliefs et du maintien d'espaces libres peu propices à l'urbanisation parvient encore malgré tout à conserver des qualités (fragiles) propres à chacune. »

« Si à Niort, les ambiances proprement urbaines dominent, quelques sites liés à la Sèvre niortaise - berceau initial de la ville - (re) mettent réellement en scène cet élément fondateur du paysage. Sinon, c'est la relation avec les paysages alentours et variés qui caractérise pour l'essentiel les sensations paysagères. »

« Le développement urbain de la plupart des agglomérations de Poitou-Charentes occupe l'axe des vallées, mais en déborde aussi (sans projet lisible) sur les paysages adjacents. »

« La progression urbaine et des infrastructures vient toucher les divers paysages des alentours de Niort. Les "menaces" actuelles sont relatives aux paysages naturels (vallées) et à l'instauration d'une continuité urbaine (même peu épaisse) vers Saint-Maixent, au risque de recouper et rendre confuse la lecture des unités de paysage encore lisibles. »¹

1 Source : Atlas des paysages du Poitou-Charente

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Dominante bâtie
- Grandes infrastructures
- Forte concentration de l'habitat

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Les vues sont principalement fermées par la trame bâtie. En revanche, depuis les franges, la plus faible densité du bâti et la topographie peuvent permettre des échappées visuelles sur le paysage environnant.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

La ville de Thouars est située à plus de 20 km du site d'étude, éloignement suffisant pour que le tissu bâti et le relief masquent entièrement le VIP. La ville de Bressuire est quant à elle implantée au sud de la ZIP à environ 14 km de la ZIP. Une partie de la ville est située en ZVI néanmoins aucune sensibilité n'a été identifiée depuis le bourg en raison de la trame bâtie, ni depuis la frange de bourg en raison du relief et de la trame bocagère importante. Ainsi la sensibilité est qualifiée de nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

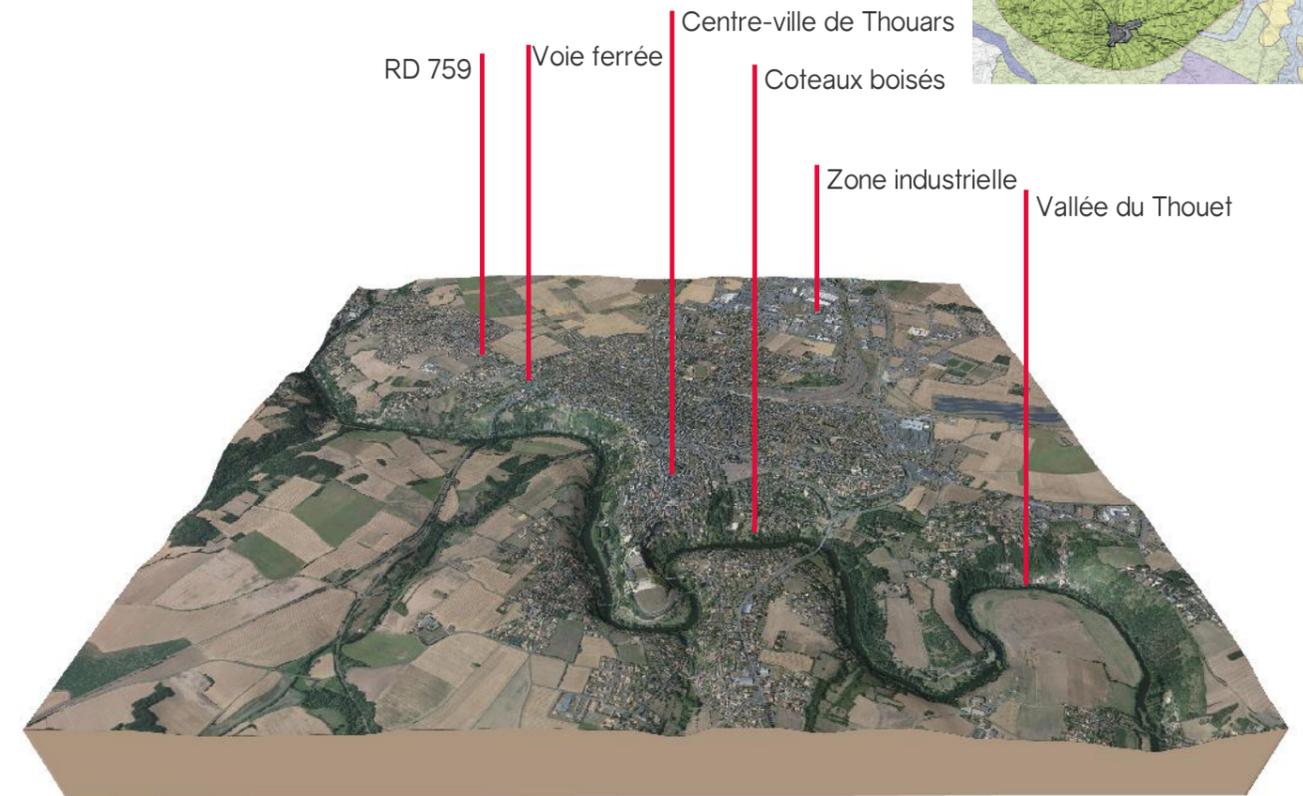
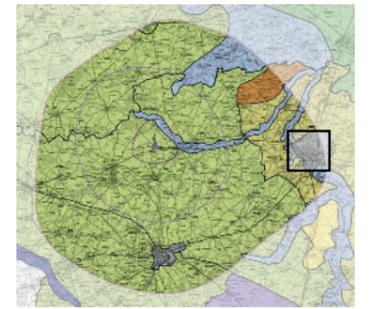


Figure 21 : Bloc diagramme de l'unité paysagère des villes principales

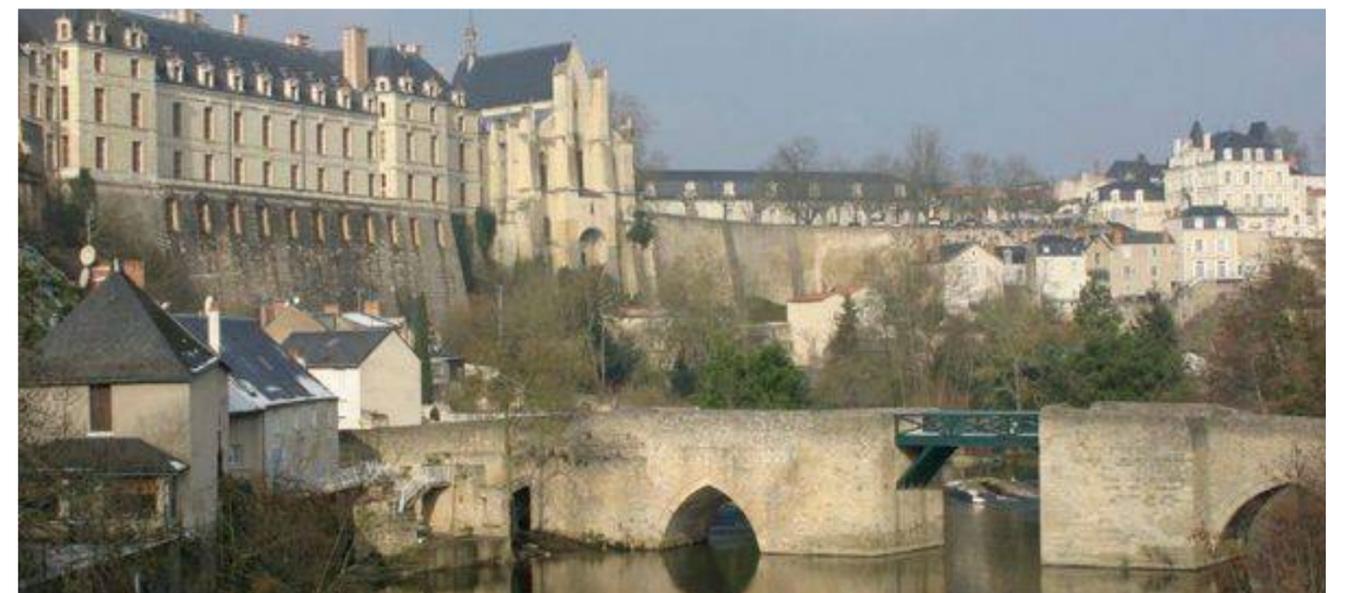


Photo 5 : Ambiance paysagère // ville de Thouars (source : Franceinfo)

1.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

FIGURE 22 : CARTE DE SYNTHÈSE DU CONTEXTE PAYSAGER

PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

-  Secteur hors ZVI
 -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception des vallées
-  Perception des unités paysagères

